



Rapport de la 28^e Session de la Commission des thons de l'océan Indien

Thaïlande, 13-17 mai 2024

DISTRIBUTION:

Participants à la session Membres de la Commission Autres nations et organisations internationales intéressées Département des pêches de la FAO Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2024. Rapport de la 28^e session de la Commission des thons de l'océan Indien. Tenue en Thaïlande du 13 au 17 mai 2024. *IOTC-2024-S28-R[F] : 46pp.*

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact:

Commission des thons de l'océan Indien PO Box 1011 Victoria, Seychelles

Courriel: iotc-secretariat@fao.org
Site Web: http://www.iotc.org

TABLE DES MATIERES

Table	des matières	3
Acron	ymes	5
Comn	nent interpréter la terminologie contenue dans ce rapport	6
Partie	es contractantes de la Commission des thons de l'océan Indien	7
Résur	né exécutif	8
1. Ou	verture de la session	10
2. Let	tres de créance	10
3. Adı	mission des observateurs	10
4. Add	option de l'ordre du jour et des modalités de la session	10
5. Dét	termination du statut de membre de la CTOI du Royaume-Uni	10
6. Mis	se à jour sur la mise en œuvre des décisions de la Commission en 2023 (S27)	10
7. Am	endements au règlement intérieur de la CTOI	10
8. Rap	pport du Comité scientifique	10
État d	les thons tropicaux et tempérés	11
État d	les thons néritiques	12
État d	les porte-épée	13
Quest	tions relatives aux écosystèmes, aux prises accessoires et à l'état des requins	13
Recor	nmandations du Comité scientifique	13
9. Me	sures de conservation et de gestion	14
9.1	Mesures de conservation et de gestion actuelles qui font référence à l'année 2024	14
9.2	Examen des objections reçues au titre de l'article IX.5 de l'accord CTOI (IOTC-2024-S28-04)	14
9.3	Propositions de mesures de conservation et de gestion nouvelles ou révisées (certaines propos seront examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour, le cas échéant)	
10. Ra	apport du Comité technique sur les critères d'allocation	17
10.1	Aperçu du rapport du CTCA12	17
10.2.	Orientation future du CTCA	18
10.3	Élection du président du CTCA	18
11. Ra	apport du Comité technique sur les procédures de gestion	18
12. Ra	apport du Comité d'application	19
12.1	Aperçu du rapport du CdA21	19
12.2	Examen des rapports d'application des CPC	20
12.3	Adoption de la liste des navires INN	20
12.4	Demandes d'accession au statut de partie coopérante non contractante	20
13. Ra	apport du Comité permanent d'administration et des finances	20
13.1	Aperçu du rapport du CPAF20	20
13.2	Commentaires du CPAF sur le projet de règlement intérieur du Fonds de participation aux réun de la CTOI	

13.3	Adoption du programme de travail et du budget de la Commission	21
13.4	Calendrier des réunions pour 2025	22
14.	Questions diverses	22
14.1	Coopération avec d'autres organisations et institutions	22
14.2	Proposition de code de conduite pour les réunions de la CTOI	22
14.3	Date et lieu de la première session du groupe de travail socio-économique (GTSE)	22
14.4	Date et lieu de la 29 ^e session de la Commission en 2025	22
15. Ad	loption du rapport de la 28 ^e session de la Commission	23
Apper	ndice 1 Liste des participants	24
Apper	ndice 2 Ordre du jour de la 28 ^e session de la Commission des thons de l'océan Indien	33
Apper	ndice 3 Liste des documents	34
Apper	ndice 4 Déclarations du Royaume-Uni et de Maurice	38
	ndice 5 Déclaration du Royaume-Uni sur les propositions de conservation des requins - S28, 17 mai	
Apper	ndice 6 Listes des évaluations contestées lors de CdA21/S28	42
Apper	ndice 7 Budget de la CTOI pour 2025 et budget indicatif pour 2026 (USD)	44
Apper	ndice 8 Contributions CTOI pour 2025 (USD)	45
Apper	ndice 9 Calendrier des réunions pour 2025	46

ACRONYMES

B_{RMD} Biomasse qui produit le RMD CdA Comité d'application de la CTOI

CNCP Partie coopérante non contractante de la CTOI

CP Partie contractante

CPAF Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI CPC Partie contractante et Partie coopérante non contractante

CPUE Captures par unité d'effort
CS Comité scientifique (de la CTOI)

CTCA Comité technique sur les critères d'allocation de la CTOI

CTOI Commission des thons de l'océan Indien

CTPG Comité technique sur les procédures de gestion

DCP Dispositif de concentration de poissons

DCPD Dispositif de concentration de poissons dérivant

E Taux de récolte annuel

ESG Évaluation de la stratégie de gestion

F Mortalité par pêche

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FPR Fonds de participation aux réunions (de la CTOI)

F_{RMD} Mortalité par pêche qui produit le RMD

GTEPA Groupe de travail sur l'environnement et les prises accessoires (de la CTOI)

GTM Groupe de travail sur les méthodes (de la CTOI)

GTMOMCG Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion

GTTN Groupe de travail sur les thons néritiques

GTTT Groupe de travail sur les thons tropicaux (de la CTOI)
GTTTm Groupe de travail sur les thons tempérés (de la CTOI)

HCR Règle d'exploitation (Harvest Control Rule)

HCR Mortalité par pêche au RMD

INN Illicite, non déclarée, non réglementée

MCG Mesure de conservation et de gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)

MDE Mémorandum d'entente

ONG Organisation non-gouvernementale

PG Procédure de gestion

RMD Rendement maximum durable

SB_{RMD} Biomasse reproductrice ou « adulte » d'équilibre au RMD

TAC Total admissible des captures

TOM Territoires d'outre-mer

VMS Système de surveillance des navires

ZEE Zone économique exclusive

COMMENT INTERPRETER LA TERMINOLOGIE CONTENUE DANS CE RAPPORT

Niveau 1 : D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission : A RECOMMANDÉ, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :

A DEMANDÉ: ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat soi-disant comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence

EST CONVENU(E): tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

a noté/a pris note/notant : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme: Tout autre terme peut être utilisé en plus des termes de niveau 3 pour souligner au lecteur d'un rapport de la CTOI l'importance du paragraphe concerné. Toutefois, les autres termes utilisés ne sont pris en compte qu'à des fins d'explication ou d'information et ne doivent pas avoir une cote plus élevée dans la hiérarchie terminologique des rapports que le niveau 3, décrit ci-dessus (par exemple A EXAMINÉ, A PRESSÉ, A RECONNU).

PARTIES CONTRACTANTES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN

VINGT-NEUF, AU 17 MAI 2024

AFRIQUE DU SUD, REP. DE

AUSTRALIE

BANGLADESH

CHINE

COMORES

COREE, REPUBLIQUE DE

FRANCE (TOM)

INDE

INDONESIE

IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'

JAPON

KENYA

MADAGASCAR

MALAISIE

MALDIVES

MAURICE

MOZAMBIQUE

OMAN

PAKISTAN

PHILIPPINES

REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

ROYAUME-UNI

SEYCHELLES

SOMALIE

SOUDAN

Sri Lanka

THAÏLANDE

UNION EUROPEENNE

YEMEN

PARTIES COOPERANTES NON CONTRACTANTES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN

Une, au 17 mai 2024

LIBERIA

RESUME EXECUTIF

La 28^e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a été ouverte et présidée par la Présidente de la CTOI, Mme Jung-re Riley Kim (République de Corée). Des lettres de créance ont été reçues de 28 parties contractantes et d'une partie coopérante non contractante (Liberia). La Commission a également admis 25 observateurs (y compris des experts invités).

La Commission a noté que lors du CS26 aucune nomination n'a été reçue pour le nouveau président du Comité scientifique et que le Dr Kitakado a continué à assumer la présidence pour un autre mandat en tant que mesure intérimaire. La Commission a noté que certaines CPC ont exprimé une préférence pour un président du CS provenant d'une nation côtière en développement. Toutefois, la Commission **EST CONVENUE** que la sélection du Président du Comité scientifique devrait rester la décision du CS lui-même. La Commission **EST CONVENUE** également qu'une élection pour la présidence du CS devrait avoir lieu lors de la prochaine session du CS en 2024.

La Commission a noté qu'en 2023 le CS a approuvé de nouveaux formulaires de déclaration des données afin d'améliorer la clarté et de faciliter la déclaration des statistiques de pêche obligatoires conformément aux Résolutions 15/01 et 15/02. La Commission a noté que deux ateliers régionaux ont été organisés en 2024 pour former les CPC à l'utilisation des nouveaux formulaires. La Commission a noté que l'adaptation aux nouveaux formulaires de déclaration pourrait nécessiter du temps et **EST CONVENUE** que la mise en œuvre devrait commencer en 2025.

Prenant note de l'appel lancé par le Pakistan pour la tenue d'une session extraordinaire sur l'albacore, la Commission **EST CONVENUE** qu'une session extraordinaire se tiendrait au cours du premier semestre 2025 si aucune mesure de gestion de l'albacore n'était adoptée au cours de la session ordinaire de la Commission en avril 2025.

La Commission **EST CONVENUE** que les vice-présidents du CTCA seraient élus par les CPC, dans le but de soutenir le président indépendant, au début de la réunion du CTCA13 à Oman.

La Commission a noté qu'un certain nombre de CPC ont contesté leurs évaluations de conformité (<u>Appendice 6</u>) et **EST CONVENUE** de ne pas publier les Rapports d'application finaux 2024 des CPC dans la partie publique du site Internet de la CTOI. La Commission **EST CONVENUE** en outre d'inclure une note dans les Rapports d'application finaux 2024, précisant quelles évaluations ont été contestées par les CPC.

La Commission **A ADOPTÉ** la <u>Liste des navires INN</u> de la CTOI. Toutes les CPC devront prendre les mesures nécessaires concernant la Liste des navires INN conformément au paragraphe 21 de la <u>Résolution 18/03</u>.

La Commission a pris note de la demande de renouvellement du statut de partie coopérante non contractante (CNCP) de la République du Liberia. La Commission a en outre pris note de la présence du Liberia aux réunions du Comité d'application et de la Commission et **EST CONVENUE** de renouveler le statut de CNCP du Liberia jusqu'à la fin de la réunion de la Commission en 2025.

La Commission A ADOPTÉ le programme de travail et le budget pour 2025, le budget indicatif pour 2026 (Appendice 7) et le calendrier des contributions pour 2025 tel qu'il figure à l'Appendice 8.

La Commission **A ADOPTÉ** le calendrier des réunions de ses organes subsidiaires pour 2025 tel que détaillé à l'<u>Appendice 9</u>, en notant que le Comité scientifique, en décembre 2024, finalisera les dates des réunions scientifiques.

La Commission **EST CONVENUE** que la première session du GTSE se tiendrait en même temps que le CTCA en octobre 2024.

La Commission A ADOPTÉ les onze mesures de conservation et de gestion (CMM) suivantes :

Résolution 24/01 Sur le changement climatique en relation avec la Commission des thons de l'océan Indien.

Résolution 24/02 Concernant la gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants dans la zone de compétence de la CTOI.

Résolution 24/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI.

Résolution 24/04 Sur un mécanisme régional d'observateurs.

<u>Résolution 24/05</u> Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche.

<u>Résolution 24/06</u> Sur une interdiction des rejets de patudo, de listao, d'albacore et des espèces non-cibles capturés par des navires inscrits au Registre des navires autorisés de la CTOI qui opèrent dans la zone de compétence de la CTOI.

Résolution 24/07 Sur une procédure de gestion pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI.

Résolution 24/08 Relative à une procédure de gestion pour l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI.

<u>Résolution 24/09</u> Visant à promouvoir le respect par les ressortissants des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

Résolution 24/10 Sur la promotion de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

Recommandation 24/11 Concernant la pollution marine.

1. Ouverture de la session

- 1. La 28^e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a été ouverte et présidée par la Présidente de la CTOI, Mme Jung-re Riley Kim (République de Corée).
- 2. M. Buncha Sukkeow, directeur général du département des pêches de Thaïlande, a prononcé le discours d'ouverture. Des déclarations ont également été lues par les délégations de l'Union européenne et d'Oman.
- 3. La 28^e session de la Commission s'est tenue dans un format hybride, avec des délégations présentes physiquement dans la salle de réunion, et d'autres participants assistant par vidéoconférence.

2. Lettres de créance

- 4. Des lettres de créance ont été reçues de 28 parties contractantes et d'une partie coopérante non contractante (Liberia). Ni le Yémen ni le Soudan n'ont participé, bien que le Yémen ait exprimé son regret de ne pas pouvoir participer juste avant la réunion, après avoir préalablement envoyé ses lettres de créance. La liste des CPC participantes figure à l'<u>Appendice 1</u>.
- 5. Le Secrétaire exécutif a rappelé aux CPC que le contenu des lettres de créance doit être conforme au modèle fourni à l'Annexe I du Règlement intérieur de la CTOI.

3. Admission des observateurs

- 6. En vertu de l'article VII de l'Accord établissant la CTOI, la Commission a admis 25 observateurs (y compris des experts invités), conformément à l'article XIV du règlement intérieur de la CTOI (2014).
- 7. La liste des participants, telle qu'elle figure dans les lettres de créance, figure à l'Appendice 1.

4. Adoption de l'ordre du jour et des modalités de la session

8. L'ordre du jour adopté (IOTC-2024-S28-01b) figure à l'<u>Appendice 2</u>. Les documents présentés à la Commission sont énumérés à l'<u>Appendice 3</u>.

5. Détermination du statut de membre de la CTOI du Royaume-Uni

9. La Commission a pris note des déclarations du Royaume-Uni et de Maurice qui figurent à l'<u>Appendice 4</u> et a reporté à sa prochaine session une décision sur l'état de l'adhésion du Royaume-Uni à la CTOI.

6. Mise à jour sur la mise en œuvre des décisions de la Commission en 2023 (S27)

10. La Commission a pris note du document IOTC-2024-S28-02 qui fournit à la Commission des informations sur les progrès réalisés au cours de la période entre les sessions concernant les demandes d'action formulées lors de sa 27^e session en 2023.

7. Amendements au règlement intérieur de la CTOI

11. La Commission a noté qu'aucune demande d'amendement du règlement intérieur de la CTOI n'avait été reçue en 2024; cependant, un retour d'information d'un petit groupe de travail chargé d'amender le règlement intérieur du Fonds de participation aux réunions (MPF) est fourni à la section 13.

8. Rapport du Comité scientifique

- 12. La Commission a pris note du rapport de la 26^e session du Comité scientifique (CS) (IOTC-2023-SC26-R) qui a été présenté par le Président du CS, le Dr Toshihide Kitakado (Japon). Au total, 106 délégués et autres participants, dont 92 délégués de 21 Parties contractantes et 14 délégués de 11 organisations ayant le statut d'observateur, y compris des experts invités, ont participé à la 26^e session du Comité scientifique.
- 13. La Commission a noté que toutes les réunions des groupes de travail scientifiques et des groupes de travail prévues pour 2023 s'étaient tenues avec succès, en utilisant un format hybride. La Commission a également noté

- que la réunion du Comité scientifique s'est tenue en Inde et que le FPR a été utilisé pour soutenir la participation des participants à cette réunion.
- 14. La Commission a noté que 25 rapports nationaux ont été soumis au Secrétariat de la CTOI en 2023 par les CPC et qu'il s'agit d'une légère diminution par rapport aux 26 rapports fournis par les CPC en 2022.

État des thons tropicaux et tempérés

15. La Commission a noté que l'état actuel des thons tropicaux et tempérés est le suivant :

Patudo

Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée en 2022 pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI aussi l'état du stock est-il déterminé sur la base de l'évaluation réalisée en 2022. Selon le poids de la preuve disponible en 2022, le stock de patudo est déterminé comme étant **surexploité** et **sujet à la surpêche.** Une procédure de gestion du patudo (Rés. 22/03) a été utilisée pour fournir une recommandation sur le TAC pour 2024-2026.

Albacore

Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour l'albacore en 2023 et l'avis est donc basé sur l'évaluation de 2021. D'après le poids de la preuve disponible depuis 2018, il est déterminé que le stock d'albacore reste surexploité et sujet à la surpêche.

Listao

Une nouvelle évaluation du stock a été réalisée en 2023 et le résultat du modèle d'évaluation est plus optimiste que l'évaluation précédente, malgré les captures élevées enregistrées au cours de la période 2021-2022. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2023, il est établi que le stock de listao est : (i) supérieur au point de référence-cible de biomasse adopté ; (ii) **non surexploité** ($SB_{2022} > SB_{40\%SB0}$) ; (iii) avec une mortalité par pêche inférieure à la mortalité par pêche-cible adoptée, et (iv) **non sujet à la surpêche** ($E_{2022} < E_{40\%SB0}$).

Germon

Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour le germon en 2023, aussi l'état du stock est-il déterminé sur la base de l'évaluation réalisée en 2022. Sur la base des éléments de preuve disponibles, l'état du stock de germon par rapport aux points de référence provisoires de la Commission B_{RMD} et F_{RMD} indique que le stock n'est **pas surexploité** et n'est **pas sujet à la surpêche**.

- 16. Les résumés complets de l'état des stocks sont disponibles [ici].
- 17. La Commission a noté une question concernant la nécessité d'une limite de capture pour le listao, étant donné que l'espèce a été évaluée comme n'étant ni surexploitée ni sujette à la surpêche et que le stock est très productif. La Commission a noté que la productivité actuelle pourrait résulter de conditions environnementales favorables, qui pourraient ne pas persister. La limite de capture a été fixée par la HCR spécifiée dans la Résolution 21/03, dont les simulations ont montré qu'elle était efficace à long terme, en moyenne, dans une gamme d'incertitudes.
- 18. La Commission a noté que l'atelier d'examen collégial externe de l'évaluation du stock d'albacore s'est tenu en février 2023. Le rapport de cet atelier a été présenté au GTTT en octobre 2023, y compris les recommandations du panel d'experts. Le président du CS a également précisé que certaines des recommandations du groupe d'experts seraient examinées et abordées dans les évaluations des stocks d'albacore de 2024, ainsi que pour guider la planification de la recherche future pour les travaux sur cette espèce.

État des thons néritiques

19. La Commission a noté que l'état actuel des thons néritiques est le suivant :

Thonine

Une nouvelle évaluation du stock a été réalisée en 2023 à l'aide de techniques d'évaluation à données limitées (CMSY). Sur la base du poids de la preuve disponible, le stock de thonine pour l'océan Indien est classé comme surexploité mais non sujet à la surpêche.

Thon mignon

Une nouvelle évaluation a été réalisée en 2023 à l'aide de techniques d'évaluation à données limitées (CMSY). Sur la base des éléments de preuve actuellement disponibles, le stock est considéré comme étant à la fois **surexploité** et **sujet à la surpêche**.

Thazard barré indopacifique

Aucune nouvelle évaluation n'ayant été réalisée en 2023, les résultats sont basés sur l'évaluation réalisée en 2021 à l'aide des techniques à données limitées (CMSY et LB-SPR). Sur la base des éléments de preuve actuellement disponibles, le stock est considéré comme **n'étant pas surexploité** et **pas sujet à la surpêche.**

Thazard rayé

Une nouvelle évaluation a été réalisée pour le thazard rayé en 2023, qui a examiné un certain nombre de méthodes à données limitées, notamment les modèles CMSY, OCOM et JABBA. Sur la base de l'évaluation CMSY, le stock semble être **surexploité** et **sujet à la surpêche**.

Bonitou

Aucune nouvelle évaluation n'a été réalisée en 2023. Une évaluation a été réalisée en 2022 à l'aide de techniques à données limitées, mais les données de capture pour le bonitou sont très incertaines étant donné le pourcentage élevé des captures qui ont dû être estimées en raison d'une série de problèmes de déclaration. L'état du stock par rapport aux points de référence de la Commission B_{RMD} et F_{RMD} reste **inconnu**.

Auxide

Aucune nouvelle évaluation n'a été réalisée en 2023. Une nouvelle évaluation avait été réalisée en 2022 en utilisant des techniques à données limitées (CMSY et LB-SPR), mais les données de capture pour l'auxide sont très incertaines étant donné le pourcentage élevé des captures qui ont dû être estimées en raison d'une série de problèmes de déclaration. L'état du stock par rapport aux points de référence de la Commission B_{RMD} et F_{RMD} reste **inconnu**.

- 20. Les résumés complets de l'état des stocks sont disponibles [ici].
- 21. La Commission a noté que la qualité des données de capture et des données associées pour les espèces néritiques reste médiocre et très incertaine, ce qui entrave l'efficacité de l'évaluation et de la gestion de ces espèces. La Commission a noté que des discussions approfondies sur les questions liées aux données ont eu lieu au GTTN, au GTCDS et au CS, et que plusieurs pays côtiers ont été identifiés comme prioritaires pour des missions de soutien aux données afin d'améliorer la déclaration des statistiques de capture.
- 22. La Commission a en outre noté que l'année dernière un atelier de formation sur la normalisation de la CPUE a été organisé pendant le GTTN afin d'améliorer la capacité des scientifiques des CPC à élaborer des indices d'abondance pour ces espèces. La Commission a encouragé la poursuite de tels ateliers de renforcement des capacités à l'avenir.
- 23. La Commission a noté que, dans certaines pêcheries côtières, plusieurs espèces de thons néritiques sont capturées ensemble et qu'une approche multi-espèces serait donc plus appropriée pour une gestion efficace. La Commission a suggéré que le Comité scientifique envisage une telle approche pour les thons néritiques.

État des porte-épée

24. La Commission a noté que l'état actuel des porte-épée est le suivant :

Espadon

Une nouvelle évaluation a été entreprise en 2023 à l'aide de *Stock Synthesis* et des données de pêche jusqu'en 2021. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2023, il est établi que le stock n'est **pas surexploité** et ne fait **pas l'objet d'une surpêche**.

Marlin rayé

Aucune nouvelle évaluation n'ayant été réalisée en 2023, l'avis se fonde sur l'évaluation de 2021. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2021, le stock de marlin rayé est déterminé comme étant **surexploité** et **sujet à la surpêche**.

Marlin bleu

Aucune nouvelle évaluation n'ayant été réalisée en 2023, l'avis se fonde sur l'évaluation de 2022. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2022, le stock est considéré comme **surexploité** et **sujet à la surpêche**.

Marlin noir

Aucune nouvelle évaluation n'a été réalisée en 2023. Une évaluation du stock basée sur JABBA a été réalisée en 2021 pour le marlin noir. Depuis 2018, il n'y a pas eu d'amélioration discernable des données disponibles pour le marlin noir et les résultats d'évaluation ultérieurs restent incertains et doivent être interprétés avec prudence. En tant que tel, il n'y a pas de justification raisonnable pour changer l'état actuel du stock, à savoir non évalué/incertain.

Voilier indo-pacifique

Aucune nouvelle évaluation n'ayant été réalisée en 2023, l'avis se fonde sur l'évaluation de 2022. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2022, l'état du stock de voilier indo-pacifique est déterminé comme n'étant pas surexploité et pas sujet à la surpêche.

25. Les résumés complets de l'état des stocks sont disponibles [ici].

Questions relatives aux écosystèmes, aux prises accessoires et à l'état des requins

26. La Commission a noté que l'état actuel des requins est le suivant :

Requin peau bleue

Aucune nouvelle évaluation du stock de requin peau bleue n'a été réalisée en 2023 et les résultats sont donc basés sur l'évaluation réalisée en 2021 à l'aide d'un modèle intégré structuré par âge (SS3) utilisant des données jusqu'en 2019. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2021, l'état du stock est déterminé comme n'étant pas surexploité et ne faisant pas l'objet d'une surpêche.

Requin océanique

Il n'y a pas d'évaluation quantitative du stock ni des indicateurs de pêche de base limités actuellement disponibles pour les requins océaniques à pointes blanches dans l'océan Indien ; l'état du stock est donc **inconnu**.

Requin-taupe bleu

Aucune nouvelle évaluation du stock de requins bleus n'a été réalisée en 2023. L'évaluation du requin-taupe bleu réalisée en 2020 n'a pas été concluante. Aucune évaluation quantitative du stock n'est actuellement disponible pour le requin-taupe bleu dans l'océan Indien; l'état du stock est donc **inconnu.**

27. Les résumés complets de l'état des stocks sont disponibles [ici].

Recommandations du Comité scientifique

28. La Commission a noté les résumés de l'état des stocks pour les espèces de thons et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI, ainsi que d'autres espèces affectées par les pêcheries de la CTOI et a examiné les

- recommandations faites par le Comité scientifique à la Commission. La Commission **A APPROUVÉ** la liste des recommandations du Comité scientifique pour 2023 comme étant la sienne.
- 29. La Commission **A APPROUVÉ** les responsables élus pour le CS et ses organes subsidiaires (scientifiques) pour les années à venir, tels qu'ils figurent à l'Appendice 7 du rapport du Comité scientifique 2023.
- 30. La Commission a noté que lors du CS26, aucune nomination n'a été reçue pour le nouveau président du Comité scientifique et que le Dr Kitakado a continué à assumer la présidence pour un autre mandat en tant que mesure intérimaire. La Commission a noté que certaines CPC ont exprimé une préférence pour un président du CS provenant d'une nation côtière en développement. Toutefois, la Commission EST CONVENUE que la sélection du Président du Comité scientifique devrait rester la décision du CS lui-même. La Commission EST CONVENUE également qu'une élection pour la présidence du CS devrait avoir lieu lors de la prochaine session du CS en 2024.
- 31. La Commission a noté que la Résolution 16/07 sur l'utilisation de lumières artificielles pour attirer les poissons (qui interdit l'utilisation de lumières artificielles dans le but de regrouper les thons et les espèces apparentées) nécessite des clarifications supplémentaires quant à la pêcherie/l'engin de pêche auxquels cette mesure devrait s'appliquer. La Commission A DEMANDÉ aux CPC de fournir des propositions visant à réviser la Résolution l'année prochaine.
- 32. La Commission a noté que certaines CMM de la CTOI s'appliquent aux navires ciblant les thons et les espèces apparentées qui dépassent 24 mètres de long ou qui opèrent en dehors de la ZEE lorsqu'ils mesurent moins de 24 mètres. La Commission a en outre noté que les données sur les captures nominales soumises au Secrétariat de la CTOI sont fournies sans distinction de classe ou de taille des navires ; par conséquent, il n'est pas possible, par exemple, d'estimer avec précision les captures effectuées spécifiquement par des navires de moins de 12 mètres.
- 33. La Commission a noté qu'en 2023, le CS a approuvé de nouveaux formulaires de déclaration des données afin d'améliorer la clarté et de faciliter la déclaration des statistiques de pêche obligatoires conformément aux Résolutions 15/01 et 15/02. La Commission a noté que deux ateliers régionaux ont été organisés en 2024 pour former les CPC à l'utilisation des nouveaux formulaires. La Commission a noté que l'adaptation aux nouveaux formulaires de déclaration pourrait nécessiter du temps et EST CONVENUE que la mise en œuvre devrait commencer en 2025.
- 34. La Commission a noté que le CS a suggéré qu'un consultant évalue la faisabilité de développer la CPUE des filets maillants dans l'océan Indien. La Commission a noté que la pêcherie de filet maillant représentait une proportion significative des captures pour les espèces-clés de la CTOI, mais qu'on manquait des données géoréférencées sur l'effort de pêche. La Commission a chargé le CS de rédiger un plan visant à engager un consultant pour développer des indices à partir de la pêche au filet maillant.
- 35. La Commission a noté que le WWF s'est engagé à participer et à contribuer au projet CKMR proposé pour l'albacore. La Commission a remercié le WWF pour son soutien.

9. Mesures de conservation et de gestion

- 9.1 Mesures de conservation et de gestion actuelles qui font référence à l'année 2024.
- 36. La Commission a pris note du document IOTC-2024-S28-03 qui fournit à la Commission des informations sur les mesures de conservation et de gestion actuelles qui incluent une référence à l'année 2024.
- 9.2 Examen des objections reçues au titre de l'article IX.5 de l'accord CTOI (IOTC-2024-S28-04)
- 37. La Commission a pris note du document IOTC-2024-S28-04 qui fournit à la Commission des informations sur les objections à plusieurs résolutions de la CTOI (reçues en vertu de l'article IX.5 de l'Accord CTOI) et sur la façon dont ces résolutions sont donc appliquées par la suite.

- 9.3 Propositions de mesures de conservation et de gestion nouvelles ou révisées (certaines propositions seront examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour, le cas échéant).
- 38. La Commission A ADOPTÉ les onze mesures de conservation et de gestion (CMM) suivantes :

<u>Résolution 24/01</u> Sur le changement climatique en relation avec la Commission des thons de l'océan Indien [télécharger].

39. La base de cette résolution était la proposition B qui prévoyait une révision de la résolution 22/01.

Résolution 24/02 Concernant la gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants dans la zone de compétence de la CTOI [télécharger].

40. Cette résolution se fonde sur les propositions R, A, K et E qui apportent des révisions à la résolution 19/02.

Résolution 24/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI [télécharger].

41. La base de cette résolution était la proposition F qui prévoyait une révision de la résolution 18/03.

Résolution 24/04 Sur un mécanisme régional d'observateurs [télécharger]

42. La base de cette résolution était la proposition I qui prévoyait une révision de la résolution 22/04.

Résolution 24/05 Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche [télécharger].

43. La base de cette résolution est constituée par les propositions D, N et S qui apportent des révisions à la résolution 23/05.

<u>Résolution 24/06</u> Sur une interdiction des rejets de patudo, de listao, d'albacore et des espèces non-cibles capturés par des navires inscrits au Registre des navires Autorisés de la CTOI qui opèrent dans la zone de compétence de la CTOI [télécharger].

44. La base de cette résolution était la proposition Q.

Résolution 24/07 Sur une procédure de gestion pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI [télécharger].

45. La base de cette résolution était la proposition H qui prévoyait une révision de la résolution 21/03. Cette mesure a été examinée et adoptée au titre de la section 11 (voir ci-dessous).

Résolution 24/08 Relative à une procédure de gestion pour l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI [télécharger].

46. La base de cette résolution était la proposition G. La mesure a été discutée et adoptée dans le cadre de la section 11 (voir ci-dessous).

Résolution 24/09 Visant à promouvoir le respect par les ressortissants des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes des mesures de conservation et de gestion de la CTOI [télécharger].

47. La base de cette résolution était la proposition X qui prévoyait une révision de la résolution 07/01.

Résolution 24/10 Sur la promotion de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI [télécharger].

48. La base de cette résolution était la proposition T qui apportait des révisions, des clarifications et des simplifications aux résolutions 14/01 et 16/01. La Commission a pris note de la suggestion selon laquelle le GTMOMCG devrait continuer à identifier les MCG qui pourraient être révisées, fusionnées ou abrogées afin de rendre le cadre réglementaire de la CTOI plus clair pour les CPC et les parties prenantes.

Recommandation 24/11 Concernant la pollution marine [télécharger].

- 49. La base de cette recommandation est la proposition C.
- 50. La Commission a également considéré les propositions suivantes :

<u>IOTC-2024-S28-PropV&J</u> Sur la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI (cf Résolution 17/05).

- 51. Il a été noté que les dispositions des propositions V&J étaient similaires et que les auteurs des propositions étaient donc encouragés à travailler ensemble pour fusionner les deux propositions.
- 52. Après plusieurs révisions, aucun consensus n'a pu être atteint sur l'obligation concernant les requins, y compris leur débarquement avec les ailerons naturellement attachés et l'utilisation d'avançons métalliques et des lignes à requins.
- 53. Les auteurs de la proposition ont fait part de leur déception qu'en dépit d'un fort soutien à la proposition il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur les mesures de gestion pour les espèces évaluées par le CS comme étant extrêmement vulnérables. Le Royaume-Uni a fait une déclaration qui figure à l'<u>Appendice 5</u>. La proposition a été reportée afin de permettre la fourniture d'un avis scientifique plus approfondi.
- 54. La Commission **A DEMANDÉ** au Comité scientifique d'entamer des simulations d'évaluation de la stratégie de gestion (ESG) pour le requin peau bleue dans le but de développer une procédure de gestion pour l'espèce.

<u>IOTC-2024-S28-Propl</u> Sur un mécanisme d'arraisonnement et d'inspection en haute mer.

- 55. Cette proposition a été révisée à plusieurs reprises afin d'intégrer les commentaires des CPC, mais une demande visant à rendre la mesure facultative n'a pas été acceptée par consensus.
- 56. Quelques CPC ont exprimé leur inquiétude quant à la sécurité de l'équipage lors des opérations d'embarquement et à la difficulté de mettre en œuvre les mesures en raison des relations politiques compliquées avec leurs pays voisins, suivi d'une précision selon laquelle les mesures ne s'appliquent qu'à la haute mer.
- 57. Malgré les révisions, il n'y a pas eu d'accord pour adopter cette proposition et elle a été reportée, bien qu'une CPC ait noté qu'à moins que l'Accord de la CTOI ne soit révisé pour prendre en considération les dispositions de la proposition, elle ne serait pas en mesure d'accepter la proposition à l'avenir.

<u>IOTC-2024-S28-PropM</u> Sur l'établissement d'une fermeture de la pêche dans l'océan Indien pour la conservation des thons tropicaux (cf Résolution 23/03).

- 58. La proposition est basée sur l'analyse présentée en 2023 au groupe de travail sur les DCP (IOTC-2023-WGFAD05-13) et sur la conclusion du Comité scientifique.
- 59. Plusieurs CPC ont fait remarquer qu'elles dépendaient de la pêche pour leur économie et leur sécurité alimentaire et ont noté qu'une fermeture complète de tous les engins de pêche leur imposerait un fardeau disproportionné. D'autres CPC ont indiqué qu'elles appliquaient déjà des interdictions de pêche saisonnières dans leurs eaux côtières et ont demandé que les calendriers de ces interdictions soient incorporés dans la proposition.
- 60. Les auteurs ont renoncé à faire adopter leur proposition lorsqu'il leur est apparu clairement que la Commission ne serait pas en mesure de l'adopter par consensus. Les auteurs de la proposition ont demandé que le Comité scientifique soit chargé d'évaluer une période commune effective pour une interdiction de pêche.

<u>IOTC-2024-S28-PropO</u> Déclarations statistiques exigibles des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (CPC) de la CTOI (CPC)(cf Résolution 15/02).

- 61. La base de cette proposition était la résolution 15/02. Cette proposition élargissait le champ d'application de la résolution actuelle et incluait des éléments de l'exercice de nettoyage juridique ainsi que des conseils du Comité scientifique.
- 62. Malgré les révisions apportées, les auteurs de la proposition l'ont retirée lorsqu'il est apparu qu'aucun consensus ne pouvait être atteint.

<u>IOTC-2024-S28-PropP</u> Sur l'enregistrement et la communication des données de capture et d'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 15/01).

63. La base de cette proposition était la résolution 15/01. Comme pour la Proposition P, cette proposition élargit le champ d'application de la résolution actuelle et inclut des éléments de l'exercice de nettoyage juridique ainsi que des conseils du Comité scientifique.

64. Malgré les révisions apportées, les auteurs de la proposition l'ont retirée lorsqu'il est apparu qu'aucun consensus ne pouvait être atteint.

IOTC-2024-S28-PropU Sur un plan provisoire de reconstitution de l'albacore (cf Résolution 21/01).

- 65. La proposition vise à réviser la résolution 21/01.
- 66. La Commission a noté avec inquiétude l'état actuel du stock d'albacore et s'est accordée à dire qu'il fallait s'attaquer d'urgence à ce problème.
- 67. La Commission a noté l'opinion de plusieurs CPC selon laquelle l'adoption d'une résolution pour l'albacore en 2024 serait prématurée étant donné que la nouvelle évaluation du stock de l'espèce est prévue pour le mois d'octobre. Ces CPC ont exprimé leur opinion selon laquelle les conclusions de la nouvelle évaluation devraient être incorporées dans toute mesure de gestion actualisée.
- 68. Plusieurs éléments de la proposition ont fait l'objet de désaccords, notamment les années de référence pour la détermination des limites de captures, les limites de captures proposées par pays ainsi que l'application de la résolution (haute mer et ZEE).
- 69. Malgré de nombreuses révisions, les promoteurs ont reporté la proposition lorsqu'il est devenu évident qu'aucun consensus ne serait atteint.
- 70. Prenant note de l'appel lancé par le Pakistan pour la tenue d'une session extraordinaire sur l'albacore, la Commission **EST CONVENUE** qu'une session extraordinaire se tiendrait au cours du premier semestre 2025 si aucune mesure de gestion de l'albacore n'était adoptée au cours de la session ordinaire de la Commission en avril 2025.
- 71. La Commission a également pris note de l'offre du Pakistan d'accueillir la session extraordinaire à Islamabad, au Pakistan, à une date à déterminer entre les sessions.

<u>CTOI-2024-S28-PropW</u> sur les mesures visant à prévenir, décourager et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (cf 07/01 et 18/03).

- 72. La proposition vise à réviser les résolutions 07/01 et 18/03.
- 73. Plusieurs CPC ont exprimé leur désaccord avec la définition de la pêche INN, notamment en ce qui concerne les DCP dérivants dans les ZEE, et ont fait part de leur inquiétude quant au fait que la mesure se concentre principalement sur un type d'engin en particulier. Les auteurs de la proposition n'étaient pas d'accord avec ce sentiment, notant que la proposition avait été révisée afin de supprimer les exclusions pour certains engins, ce qui la rendait plus inclusive.
- 74. Les auteurs de la proposition ont exprimé leur déception quant à l'impossibilité d'adopter la proposition par consensus et l'ont par la suite retirée.

10. Rapport du Comité technique sur les critères d'allocation

10.1 Aperçu du rapport du CTCA12

- 75. La Commission a noté que la présidente indépendante du CTCA, Mme Nadia Bouffard, avait démissionné après la dernière session du CTCA en octobre 2023. Le Secrétariat a donc présenté un résumé du rapport du CTCA12 qui s'est tenu aux Seychelles du 16 au 19 octobre 2023 (IOTC-2023-TCAC12-R). Des délégués de 25 Parties contractantes (la Chine, la République de Corée, le Kenya et les Philippines ont participé virtuellement) et de 10 organisations observatrices, y compris des experts invités, ont participé à la session.
- 76. La Commission a noté que le président sortant avait fait circuler une 6^e version d'une proposition d'allocation à soumettre à l'examen du CTCA12.
- 77. La Commission a exprimé sa frustration quant au fait que l'avis demandé en mars au Département juridique de la FAO n'avait pas été fourni à la réunion du CTCA d'octobre 2023. La Commission a noté que le retour d'information de la part du Département juridique de la FAO devait être fourni en temps utile et de manière

claire afin que la Commission puisse comprendre pleinement et utiliser la position de la FAO sur des questionsclés lorsqu'elle prend des décisions de gestion.

10.2. Orientation future du CTCA

- 78. La Commission a pris note du document IOTC-2024-S28-07 qui présente les grandes lignes, proposées par une CPC, des travaux visant à faire progresser l'élaboration d'une allocation des possibilités de pêche pour les espèces de la CTOI. Le texte du document comprend une révision de la proposition d'allocation distribuée par le président indépendant sortant du CTCA.
- 79. La Commission a remercié les auteurs du document pour avoir fourni un document visant à faire progresser le processus d'allocation et de nombreuses CPC ont exprimé leur engagement à contribuer à l'amélioration du texte avant la prochaine réunion du CTCA.
- 80. La Commission a également remercié le Secrétariat pour le développement de l'outil de simulation, qui a permis aux CPC de visualiser efficacement les effets que la modification de certains paramètres de la proposition aurait sur les allocations individuelles des CPC. Le Royaume-Uni a rappelé sa suggestion selon laquelle il serait utile d'organiser une autre réunion du groupe de travail en ligne avant le CTCA13 pour donner aux délégations une autre occasion de discuter de l'outil de simulation, des simulations développées jusqu'à présent et de toute contribution restante requise, et pour s'assurer que toutes les délégations comprennent le fonctionnement de l'outil avant le CTCA13.
- 81. La Somalie a réitéré qu'elle avait logé une objection au processus d'allocation. Cette objection a été diffusée à toutes les CPC dans la <u>circulaire 2024-22</u>.

10.3 Élection du président du CTCA

- 82. En raison de la démission du précédent président indépendant, la Commission a lancé un processus entre les sessions afin d'identifier des candidats aptes à assumer la nouvelle présidence indépendante du CTCA.
- 83. Dr. Quentin Hanich a été élu au scrutin secret en tant que nouveau président indépendant du CTCA.
- 84. La Commission **EST CONVENUE** que les vice-présidents du CTCA seraient élus par les CPC, dans le but de soutenir le président indépendant, au début de la réunion du CTCA13 à Oman.

11. Rapport du Comité technique sur les procédures de gestion

- 85. La Commission a pris note du rapport de la 8^e réunion du Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG) (IOTC-2024-TCMP08-R) et **A APPROUVÉ** les recommandations suivantes du TCMP :
 - Considérant que toutes les PG du listao testées présentent une bonne performance en ce qui concerne l'état du stock (par exemple, toutes montrent que la biomasse du stock est supérieure au LRP avec une probabilité élevée) et qu'il existe peu de différences entre eux en ce qui concerne les autres mesures de performances dans le jeu de référence, le CTPG a noté que toutes les PG garantissent que le listao sera géré dans des limites biologiques sûres. Par conséquent, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager l'adoption de la proposition de l'UE pour la PG qui a les propriétés suivantes : (i) 50% de probabilité d'être au point de référence-cible du listao en 2034-2038 (c'est-à-dire 40% B₀), (ii) paramétrisation de la PG de type stable, et (iii) clause de changement du TAC asymétrique.
 - Le CTPG a noté que l'augmentation des captures de listao affectera également les stocks d'albacore et de patudo qui sont surexploités et sujets à la surpêche). Le CTPG **RECOMMANDE** que le CS étudie et incorpore les effets écosystémiques dans la prochaine révision de la PG sur le listao, étant donné que la pêche du listao aura un impact sur les captures d'autres espèces, telles que l'albacore, le patudo et les requins.
 - En outre, compte tenu du fait que, par le passé, les captures ont été supérieures aux limites recommandées, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour garantir que les captures ne dépassent pas le TAC lors de l'application de la PG.
 - Après avoir examiné la performance et le compromis entre les objectifs de gestion des six procédures de gestion candidates de l'espadon, le CTPG RECOMMANDE à la Commission d'envisager d'adopter la

- proposition australienne pour une PG de l'espadon : MP1 ou MP2. Ces dernières ont les propriétés suivantes : une PG à réaction rapide, basée sur des données, avec une probabilité de 60% (MP1) ou 70% (MP2) d'être au point de référence-cible en 2034-2038.
- Le CTPG a également noté que les changements dans les captures d'espadon affecteront également d'autres espèces, en particulier les espèces de requins. Le CTPG RECOMMANDE au CS d'étudier et d'incorporer les effets écosystémiques dans la prochaine révision de la PG sur l'espadon.
- 86. La Commission a également pris note de la recommandation du CTPG sur les modalités des réunions du TCMP en 2025 :
 - Compte tenu de l'état d'avancement des travaux sur l'ESG pour les espèces de la CTOI, le CTPG RECOMMANDE qu'un CTPG virtuel soit convoqué au début de 2025 en mettant l'accent sur le germon, si le CS convient que des progrès suffisants ont été accomplis, et qu'un CTPG d'une journée soit convoqué à la suite de la session de la Commission en 2025. Le CTPG RECOMMANDE également que le GTM(ESG) se tienne en mars/avril et que la prochaine réunion du CTPG comprenne une composante de renforcement des capacités, en tenant compte des options suggérées par le petit groupe de travail.
- 87. Toutefois, notant qu'il est peu probable qu'une procédure de gestion soit prête à être adoptée en 2025, la Commission a proposé que la première réunion du CTPG en février ne se tienne que si le CS le juge nécessaire. La Commission **EST CONVENUE** que la deuxième réunion du CTPG pourrait être réduite à une journée.
- 88. La Commission a remercié le président du CS, le Dr Toshi Kitakado, pour le travail remarquable qu'il a accompli en dirigeant la préparation du CTPG et pour sa contribution aux progrès de l'ESG de la CTOI.
- 89. Suite à l'adoption des propositions de procédures de gestion pour le listao et l'espadon, ainsi que du calendrier pour la mise en œuvre future des mesures, la Commission a noté que le CS, par l'intermédiaire de son GTM, a été chargé d'examiner le calendrier des travaux d'ESG pour les espèces de la CTOI et de fournir une mise à jour au CTPG en 2025, pour approbation.

12. Rapport du Comité d'application

12.1 Aperçu du rapport du CdA21

- 90. La Commission a pris note du rapport de la 21^e session du Comité d'Application (IOTC-2024-CoC21-R), qui a été présenté par le Président du Comité d'Application, le Dr Indra Jaya (Indonésie). Des délégués de 26 Parties contractantes (PC), d'une Partie coopérante non contractante et de 11 observateurs, y compris des experts invités, ont participé à la réunion.
- 91. La Commission a noté la Liste provisoire des navires INN 2023 de la CTOI et les recommandations du Comité d'Application pour que la Commission adopte une Liste des navires INN. La Commission a en outre pris note des recommandations visant à mettre à jour les informations relatives à huit navires qui figuraient précédemment sur la Liste des navires INN de la CTOI et à inscrire six navires sur les listes des navires INN de l'APSOI et de la CICTA.
- 92. La Commission a examiné les informations supplémentaires fournies par l'Indonésie au cours de la réunion de la Commission, qui comprenaient des informations sur les sanctions administratives à l'encontre du capitaine du BELMETI, et **EST CONVENUE** de ne pas inclure le navire BELMETI dans la Liste des navires INN de la CTOI.
- 93. Constatant les divergences entre la législation somalienne à l'époque des activités du CHOTCHAINAVEE 35 et les résultats de l'arrêt de la Cour suprême de Thaïlande, selon lequel le navire CHOTCHAINAVEE 35 avait légalement pêché dans les eaux du Puntland, République fédérale de Somalie, la Somalie a été invitée à fournir des éclaircissements sur la légalité de ces activités de pêche. La Commission a pris note de la déclaration de la Somalie selon laquelle la pêche au moyen d'engins de chalutage dans toutes les eaux relevant de la juridiction de la Somalie (y compris dans la zone des 0-24 milles nautiques) était interdite par la législation somalienne à l'époque des activités et demeure strictement interdite en vertu de la législation actuelle. La Commission a également noté la déclaration de la Thaïlande selon laquelle le navire a reçu une autorisation de pêche de la Somalie.

94. À l'exception de la recommandation selon laquelle l'Iran devrait procéder à la soumission des données préliminaires à la date prévue, c'est-à-dire conformément à la date définie au paragraphe 7(b) de la Résolution 15/02 de la CTOI, et soumettre les données finales deux mois après la date prévue, la Commission A APPROUVÉ les autres recommandations découlant du Rapport de la 21^e session du Comité d'Application.

12.2 Examen des rapports d'application des CPC

- 95. La Commission a noté qu'un certain nombre de CPC ont contesté leurs évaluations de conformité (<u>Appendice 6</u>) et **EST CONVENUE** de ne pas publier les Rapports d'application finaux 2024 des CPC dans la partie publique du site Internet de la CTOI. La Commission **EST CONVENUE** en outre d'inclure une note dans les Rapports d'application finaux 2024, précisant quelles évaluations ont été contestées par les CPC.
- 96. La Commission **EST CONVENUE** de créer un groupe de travail ad hoc pour discuter et proposer des améliorations aux procédures décrites dans le Règlement intérieur de la CTOI (Annexe V), notamment les paragraphes 4, 5 et 6. La Commission **EST CONVENUE** en outre que les sessions du groupe de travail ad hoc seront convoquées virtuellement entre les sessions, dans le but de présenter au GTMOMCG les clarifications et les changements proposés au règlement intérieur, ainsi qu'une proposition formelle d'amendement du règlement intérieur lors de la session annuelle de la Commission en 2025.
- 97. La Commission a pris note de l'intervention de la Somalie qui n'a pas participé aux travaux de la 21^e session du Comité d'application et des difficultés qu'elle a rencontrées pour fournir les rapports obligatoires qui permettraient au Comité d'application d'évaluer pleinement son état de conformité.

12.3 Adoption de la liste des navires INN

- 98. La Commission **EST CONVENUE** que les dix navires battant pavillon indien (IND-TN-15-MM-5477 (AVE MARIA), IND-TN-15-MM-7154 (ST ANNES), IND-TN-15-MM-3793 (ST MARYS), IND-TN-15-MM-8001 (SEA ANGEL), IND-TN-15-MM-8997 (ST ANTHONY), IND-TN-15-MM-5383 (MOTHER OF JESUS), IND-TN-15-MM-6756 (MARIYAL), IND-TN-15-MM-4683 (MANJUMATHA), IND-TN-15-MM-5344 (MAN JUMATHA) and IND-TN-15-MM-8696 (GODS GIFT)) seraient inclus dans la Liste des navires INN de la CTOI.
- 99. La Commission **EST CONVENUE** que les trois navires battant pavillon sri-lankais (IMUL-A-1053-TLE (HAMBAN TOTA EXPRESS), IMUL-A0867-KLT (SAMPATH) et IMUL-A-2159-CHW (SANJANA PUTHA)) seraient inclus dans la Liste des navires INN de la CTOI.
- 100. La Commission **EST CONVENUE** de mettre à jour les détails de huit navires (AVEMARIYA, FU LIEN No. 1, ISRAR 1, ISRAR 2, ISRAR 3, NEPTUNE, YU FONG 168, FREEDOM 7 (ex-ZHI MING)) précédemment inclus dans la Liste des navires INN de la CTOI.
- 101. La Commission A ADOPTÉ la <u>Liste des navires INN</u> de la CTOI. Toutes les CPC devront prendre les mesures nécessaires concernant la Liste des navires INN conformément au paragraphe 21 de la <u>Résolution 18/03</u>.

12.4 Demandes d'accession au statut de partie coopérante non contractante

102. La Commission a pris note de la demande de renouvellement du statut de partie coopérante non contractante (CNCP) de la République du Liberia. La Commission a en outre pris note de la présence du Liberia aux réunions du Comité d'application et de la Commission et **EST CONVENUE** de renouveler le statut de CNCP du Liberia jusqu'à la fin de la réunion de la Commission en 2025.

13. Rapport du Comité permanent d'administration et des finances

13.1 Aperçu du rapport du CPAF20

- 103. La Commission a pris note du rapport de la 21^e session du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF) (IOTC-2024-SCAF21-R), qui a été présenté par le président du CPAF, M. Farhan Khan (Pakistan). Les délégués de 27 Parties contractantes et 6 observateurs ont participé à la réunion.
- 104. La Commission a pris note de la clarification du CPAF selon laquelle, à l'avenir, un seul participant (à l'exclusion des présidents et des vice-présidents) sera soutenu par le FPR, par partie contractante.
- 105. La Commission A APPROUVÉ la liste de recommandations du CPAF21, en notant :

- Le CPAF RECOMMANDE que son président et le président de la Commission rédigent une lettre au directeur général de la FAO pour lui faire part de leurs préoccupations concernant les droits annuels et demander une réduction, en notant que ces fonds sont nécessaires pour d'autres activités importantes. Le CPAF a noté que le Comité des pêches de la FAO, qui se tiendra en juillet, pourrait être l'occasion pour les CPC de faire part à la FAO de leurs préoccupations en la matière.
- Le CPAF a noté que le FPR est administré conformément aux règles et procédures de la FAO qui n'offrent pas au Secrétariat la souplesse nécessaire pour organiser les options de voyage et d'hébergement les plus pratiques pour les participants. Le CPAF RECOMMANDE donc au président de la Commission de demander à la FAO d'accorder au Secrétariat une plus grande souplesse dans la gestion de ce fonds et dans la mise en place de solutions de voyage et d'hébergement pour les participants.
- À court terme, le CPAF RECOMMANDE à la Commission d'encourager les réunions de la CTOI à se tenir dans des sites du Programme d'hôtels préférentiels (PHP) de la FAO (le cas échéant et/ou si possible) dans l'intention de s'assurer que les bénéficiaires du FPR ne sont pas désavantagés par le fait d'avoir à se rendre des hôtels du PHP au lieu de la réunion. Cela doit se faire sans préjudice des règles de concurrence du marché national et des processus de passation de marchés.
- Le CPAF a noté qu'en raison de l'augmentation prévue de la demande et des frais de voyage en 2024, les fonds disponibles dans le FPR pour le reste de l'année 2024 pourraient ne pas être suffisants pour couvrir la demande et RECOMMANDE l'utilisation du fonds de roulement pour compléter le FPR, à titre exceptionnel.
- Le CPAF a noté que le budget 2025 du FPR pourrait ne pas être suffisant pour répondre à l'augmentation attendue de la demande et à la hausse des frais de voyage et EST CONVENU d'une augmentation du FPR dans le cadre du budget régulier en 2025. Le CPAF RECOMMANDE l'utilisation du fonds de roulement pour compléter le FPR, à titre exceptionnel, au cas où le FPR aurait besoin de fonds supplémentaires en 2025. Le CPAF EST CONVENU que le FPR ne devrait pas être exclusivement financé par le fonds de roulement. Le CPAF a également noté les conséquences budgétaires potentielles d'une modification de la politique de couverture d'une seule personne par CPC éligible.
- Le CPAF RECOMMANDE à la Commission qu'à titre exceptionnel, et dans l'attente d'une revue par le petit groupe de travail, la répartition actuelle de 75% /25% du FPR entre les réunions scientifiques et non scientifiques (Règle XVI.5 du Règlement intérieur de la CTOI) ne soit pas appliquée en 2025, tout en notant que, compte tenu de l'importance des réunions scientifiques, une proportion suffisante du FPR devrait être maintenue pour ces réunions.
- Le CPAF RECOMMANDE à la Commission d'adopter le programme de travail et le budget ainsi que le barème des contributions pour 2025 et 2026 (à titre indicatif), tels que décrits à l'Appendice 5 et à l'Appendice 6, respectivement, tout en notant que le programme de travail du Secrétariat de la CTOI repose sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI resteront dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité convenue lors de la 28^e session de la Commission (S28) et ayant des conséquences budgétaires nécessitera une modification des chiffres.

13.2 Commentaires du CPAF sur le projet de règlement intérieur du Fonds de participation aux réunions de la CTOI

106. La Commission a été informée qu'une réunion préliminaire du groupe restreint chargé de revoir le règlement intérieur du Fonds de participation aux réunions s'est tenue au début de l'année 2024. La Commission a noté que d'autres réunions de ce groupe étaient prévues entre les sessions et qu'il ferait rapport au CPAF en 2025.

13.3 Adoption du programme de travail et du budget de la Commission

107. La Commission **A ADOPTÉ** le programme de travail et le budget pour 2025, le budget indicatif pour 2026 (Appendice 7) et le calendrier des contributions pour 2025 tel qu'il figure à l'Appendice 8.

13.4 Calendrier des réunions pour 2025

108. La Commission **A ADOPTÉ** le calendrier des réunions de ses organes subsidiaires pour 2025 tel que détaillé à l'<u>Appendice 9</u>, en notant que le Comité scientifique, en décembre 2024, finalisera les dates des réunions scientifiques.

14. Questions diverses

14.1 Coopération avec d'autres organisations et institutions

- 109. La Commission a pris note du document IOTC-2024-S28-05 qui énumère les organismes avec lesquels elle collabore actuellement.
- 110. Le Secrétariat a informé la Commission que l'instrument précédent utilisé pour les collaborations avec d'autres organisations, l'Accord de collaboration, n'était plus adapté à moins que l'organisation ait déjà un mémorandum d'entente (MDE) en place avec la FAO. Ainsi, les futurs accords devront être développés en tant que MDE avec la FAO, puis les accords de collaboration pourront être utilisés pour définir les aspects techniques des collaborations entre l'organisation et la CTOI.
- 111. La Commission a exprimé son mécontentement à l'égard de cet arrangement et a noté que les collaborations sont nécessaires au fonctionnement de la Commission et qu'il n'était pas efficace de devoir traiter ces arrangements en permanence par l'intermédiaire de la FAO.
- 112. La Commission A DEMANDÉ que la FAO fournisse une représentation juridique lors des futures réunions de la CTOI afin que les questions de cette nature puissent être discutées pendant les réunions et que les consultations fastidieuses avec le département juridique de la FAO entre les sessions ne soient pas nécessaires. Une CPC a également suggéré de rédiger un document détaillant ces préoccupations et le fonctionnement de la CTOI sous l'égide de la FAO, pour présentation à la prochaine session du Comité des pêches (COFI), qui doit se tenir en juillet 2024.

14.2 Proposition de code de conduite pour les réunions de la CTOI

- 113. La Commission a pris note du document IOTC-2024-S28-06 qui propose un code de conduite pour les participants aux réunions de la CTOI.
- 114. La Commission a remercié le président, les vice-présidents et le Secrétariat pour l'élaboration du document proposé et a invité les CPC à fournir un retour d'information et des commentaires qui pourraient être pris en compte pour de futures révisions et éventuelle adoption lors de la prochaine réunion de la Commission en 2025.

14.3 Date et lieu de la première session du groupe de travail socio-économique (GTSE)

115. La Commission **EST CONVENUE** que la première session du GTSE se tiendrait en même temps que le CTCA en octobre 2024, en tenant les deux réunions pendant un maximum de cinq jours au total.

14.4 Date et lieu de la 29^e session de la Commission en 2025

- 116. La Commission a unanimement remercié le gouvernement thaïlandais pour avoir accueilli la 28e session et pour l'accueil chaleureux, les excellentes installations et l'assistance fournie au Secrétariat de la CTOI et à la Commission dans l'organisation et le déroulement de la session.
- 117. La Commission a remercié l'Union européenne pour son offre généreuse d'accueillir la 29^e session de la Commission, la 22^e session du Comité d'application, la 22^e session du Comité permanent d'administration et des finances et la 8^e session du Comité technique sur les procédures de gestion à La Réunion, du 7 au 17 avril 2025.
- 118. La Commission a également remercié les Maldives pour leur offre généreuse d'accueillir la 30^e session de la Commission et les réunions associées (dates à confirmer) en 2026 et le Pakistan pour son offre d'accueillir la 31^e session de la Commission en 2027.

15. Adoption du rapport de la 28 ^e session de la Commission					
119. Le rapport de la 28 ^e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI-2024-S28-R) A ÉTÉ ADOPTÉ par correspondance le 16 juillet 2024.					

APPENDICE 1 LISTE DES PARTICIPANTS

PRÉSIDENTE

Mme Riley Jung-Re riley1126@korea.kr

AUSTRALIE

Chef de délégation

M. George Day Department of Agriculture, Fisheries and Forestry George.day@aff.gov.au

Suppléant(e)

M. Patrick Sachs
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Patrick.sachs@aff.gov.au

Conseillers

M. Don Bromhead Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics and Sciences Don.Bromhead@aff.gov.au

M. Ashley Williams Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation Ashley.Williams@csiro.au

Mme Ann Preece Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation ann.preece@csiro.au

Mme Selina Stoute Australian Fisheries Management Authority Selina.stoute@afma.gov.au

Mme Bianca Haas University of Wollongong BHaas@uow.edu.au

M. Neil Hughes
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Neil.hughes@aff.gov.au

Mme Lara Ainley Australian Fisheries Management Authority lara.ainley@afma.gov.au

Mme Marguerite Tarzia Australian Fisheries Management Authority marguerite.tarzia@afma.gov.au

Mme Lakshmi Gudipati Department of Agriculture, Fisheries and Forestry <u>Lakshmi.gudipati@aff.gov.au</u> M. David Ellis

Tuna Australia

ceo@tunaaustralia.org.au

M. Terry Romaro OAM Ship Agencies Australia terry@saa.com.au

M. Kim Newbold Hawkness Pty Ltd knewbold@wn.com.au

BANGLADESH

Chef de délégation

M. Khaled Kanak Ministry of Fisheries and Livestock <u>mkkanak2003@yahoo.com</u>

CHINE

Chef de délégation

M. Ming Zhao Ministry of Agriculture and Rural Affairs bofdwf@126.com

Suppléant(e)

Mme Chang Tan
Ministry of Foreign Affairs
tanchang1004@163.com

Conseillers

M. Congcong Wang Ministry of Foreign Affairs tanchang 1004@163.com

M. Chunlin Li Division of Law Enforcement zhangjizhe0625@163.com

Mme Xiaoou Wang
Division of Law Enforcement
zhangjizhe0625@163.com

M. Xiaobing Liu Shanghai Ocean University xiaobing.liu@hotmail.com

M. Jiangfeng Zhu Shanghai Ocean University jfzhu@shou.edu.cn

M. Feng Wu Shanghai Ocean University fwu@shou.edu.cn

Mme Huihui Shen Shanghai Ocean University hhshen@shou.edu.cn

Mme Yanan Li Shanghai Ocean University liyananxiada@yeah.net.en

Mme Yang Wang Shanghai Ocean University yan-wang@shou.edu.cn Mme Qiuning Li High Seas Fisheries Department liqiuning@cofa.net.cn

COMORES

Chef de délégation

M. Kamal Thabiti Soudjay Direction Générale des Ressources Halieutiques thabitik@yahoo.fr

UNION EUROPÉENNE Chef de délégation

M. Marco Valletta Commission européenne, DG MARE, B2

marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléant(e)

Mme Laura Marot Commission européenne, DG MARE, B2 laura.marot@ec.europa.eu

Conseillers

Mme Charlina Vitcheva Commission européenne, DG MARE, Director-General Charlina.VITCHEVA@ec.europa.eu

M. Benoit Marcoux Commission européenne, DG MARE, B2 benoit.marcoux@ec.europa.eu

Mme Yasmina Schinasi-Romeu Commission européenne, DG MARE, Directorate General Yasmina.SCHINASI-ROMEU@ec.europa.eu

Mme Delphine Goguet DG MARE Fishery Attaché, Mauritius Delphine.GOGUET@ec.europa.eu

M. Gorka Merino AZTI gmerino@azti.es

Mme Antonia May Commission européenne, DG MARE, B2 antonia.may@ec.europa.eu

M. João Nunes Safety and Maritime Services-Portugal <u>inunes@dgrm.mm.gov.pt</u> Mme Daniela Costa Conselho Consultivo para as Regiões Ultraperiféricas dcosta@ccrup.eu

Mme Teresa Molina Schmid Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, Espagne tmolina@mapa.es

M. Ismael Yagüe Sabido Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, Espagne iyague@mapa.es

M. David Nordlund Sierra Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, Espagne dpnordlund@mapa.es

M. José Carlos Baez IEO josecarlos.baez@ieo.csic.es

M. Paul Raftery ZUNIBAL paul.raftery@zunibal.com

M. Ángel Martinez
ZUNIBAL
angel martinez@zunibal.c

angel.martinez@zunibal.com

Mme Juana Parada ORPAGU <u>direccion@orpagu.com</u>

M. Daniel Calvo Burón TRIMARINE dcalvo@boltonfood.com

M. Julio Morón Ayala OPAGAC julio.moron@opagac.org

M. Kepa Echevarria ANABAC anertz@anabac.org

M. Xabier Urrutia ANABAC anertz@anabac.org

M. Anertz Muniategi ANABAC anertz@anabac.org

Mme Nekane Alzorriz ANABAC

nekane@anabac.org

M. Jorge Pérez-Bouzada Marine Instruments <u>jperezbouzada@marineinstrumen</u> <u>ts.es</u>

M. Víctor Calvete

Marine Instruments jperezbouzada@marineinstrumen

<u>iperezbouzada@marineinstrumen</u> <u>ts.es</u>

M. Hector Fernandez Alvarez Bolton Food hfernandez@boltonfood.com

Mme Juliette Haziza Direction Générale Des Affaires Maritimes, De La Pêche Et De L'Aquaculture, France juliette.haziza@mer.gouv.fr

M. Alexis Paumier
Direction Générale Des Affaires
Maritimes, De La Pêche Et De
L'Aquaculture, France
alexis.paumier@agriculture.gouv.f
r

M. Charif Abdallah CAPAM Mayotte cha.abdallah@gmail.com M. Xavier Leduc ORTHONGEL xleduc@orthongel.fr

M. Michel Goujon
ORTHONGEL
mgoujon@orthongel.fr

Mme Alexandra Maufroy ORTHONGEL amaufroy@orthongel.fr

M. Pierre-Alain Carré CFTO pierrealain.carre@cfto.fr

M. Diederik Parlevliet CFTO dpa@pp-group.eu

M. Armelle Denoize SAPMER adenoize@sapmer.com

M. Laurent Pinault SAPMER lpinault@sapmer.com

M. Adrien de Chomereau SAPMER adechomereau@sapmer.com

M. Anthony Signour SAPMER asignour@sapmer.com

M. Carlo Cormio
Ministero dell'agricoltura, della
sovranità alimentare e delle
foreste, Italie
c.cormio@masaf.gov.it

M. Fabio Conte Ministero dell'agricoltura, della sovranità alimentare e delle foreste, Italie <u>l.magnolo@esteri.it</u>

M. David Daly
Ambassador of the European
Union to the Kingdom of Thailand
delegationthailand@eeas.europa.eu

France (TOM) Chef de délégation

M. Mafal Thiam Secrétariat D'Etat chargé de la mer et de la biodiversité mafal.thiam@mer.gouv.fr

Suppléant(e)

Mme Lucie Orozco Secrétariat D'Etat chargé de la mer et de la biodiversité lucie.orozco@mer.gouv.fr

Conseillers

M. Francis Marsac IRD francis.marsac@ird.fr

INDE Chef de délégation

M. Sanjay Pandey Ministry of Fisheries, Animal Husbandry & Dairying sanjay rpandey@yahoo.co.in

Suppléant(e)

M. H.D. Pradeep
Ministry of Fisheries, Animal
Husbandry & Dairying
hdpradeep@gmail.com

Conseillers

Mme Neetu Kumari Prasad Ministry of Fisheries, Animal Husbandry & Dairying jsfy@nic.in

M. J. Jayshankar Central Marine Fisheries Research Institute jjsankar@gmail.com

Mme Shoba Kizhakudan Central Marine Fisheries Research Institute shoba.joe@icar.gov.in

M. P. Shinoj Central Marine Fisheries Research Institute pshinoj@gmail.com M. Sijo Varghese Ministry of Fisheries, Animal Husbandry & Dairying varghesefsi@hotmail.com

M. Muktha M. Central Marine Fisheries Research Institute muktham@gmail.com

M. S. Surya Central Marine Fisheries Research Institute revandasurya@gmail.com

INDONÉSIE Chef de délégation

Mme Putuh Suadela Ministry of Marine Affairs and Fisheries putuhsuadela@gmail.com

Suppléant(e)

M. Hary Christijanto Ministry of Marine Affairs and Fisheries

hchristijanto@yahoo.com

Conseillers

M. Indra Jaya Ministry of Marine Affairs and Fisheries indrajaya123@gmail.com

Mme Sitti Hamdiyah Ministry of Marine Affairs and Fisheries sh diyah@yahoo.com

M. Richi Richado Ministry of Marine Affairs and Fisheries long way31184@hotmail.com

Mme Umi Muawanah National Research and Innovation Agency umi.muawanah@gmail.com

M. Mohamad Rifki Ministry of Marine Affairs and Fisheries m.rifki_bho@kkp.go.id

Mme Gadis Ranty Ministry of Foreign Affairs gladysranty@gmail.com

Mme Farida Lim Tuna Indonesia Association astuin2014@gmail.com

Mme Tsai Ru Yih Tuna Indonesia Association astuin2014@gmail.com

IRAN (république islamique d') Chef de délégation

M. Fariborz Rajaei Iran Fisheries Organisation rajaeif@gmail.com

JAPON

Chef de délégation

Mme Sayako Takeda Fisheries Agency sayako takeda590@maff.go.jp

Suppléant(e)

M. Kimiyoshi Hiwatari Fisheries Agency kimiyosi hiwatari190@maff.go.jp

Conseillers

Mme Yuka Matsuzawa Fisheries Agency yuka matsuzawa450@maff.go.jp

Mme Neiro Shimomura
Fisheries Agency
neiro_shimomura890@maff.go.jp

M. Konosuke Matsumoto Ministry of Foreign Affairs matsumoto takayuki77@fra.go.jp

M. Hirosuke Tominaga Ministry of Economy, Trade and Industry tominaga-hirosuke@meti.go.jp

M. Takayuki Matsumoto Fisheries Resources Institute matsumoto takayuki77@fra.go.jp

M. Toshihide Kitakado Tokyo University of marine Science and Technology kitakado@kaiyodai.ac.jp

M. Kiyoshi Katsuyama Co-operative Association katsuyama@japantuna.or.jp

M. Hiroyuki Yoshida Co-operative Association yoshida@japantuna.or.jp

M. Nozomu Miura Co-operative Association miura@japantuna.or.jp

M. Daisaku Nagai Co-operative Association nagai@japantuna.or.jp

M. Akihito Fukuyama Japan Far Seas Purse Seine Fishing Association fukuyama@kaimaki.or.jp

M. Naruhito Okuda

Japan Far Seas Purse Seine Fishing Association n-okuda@kaimaki.or.jp

M. Tadanori Fujino Overseas Fishery Cooperation Foundation of Japan ofcf.fujino@gmail.com

M. Muneharu Tokimura
Overseas Fishery Cooperation
Foundation of Japan
tokimura@ofcf.or.jp

KENYA

Suppléant(e)

M. Davies Makilla
State Department for the Blue
Economy and Fisheries
dmmakilla@yahoo.com

M. Daniel Mungai State Department for the Blue Economy and Fisheries mungai.daniel.n@gmail.com

Mme Lul Abdiwahid State Department for the Blue Economy and Fisheries safialul02@gmail.com

Mme Lucy Obungu State Department for the Blue Economy and Fisheries <u>lucyobungu@gmail.com</u>

M. Benedict Kiilu State Department for the Blue Economy and Fisheries kiilub@yahoo.com

M. Stephen Ndegwa State Department for the Blue Economy and Fisheries ndegwafish@yahoo.com

CORÉE (République de) Chef de délégation

Mme Jiyoung Oh Ministry of Oceans and Fisheries im5g0@korea.kr

Suppléant(e)

M. Taehoon Won Ministry of Oceans and Fisheries th1608@korea.kr

Conseillers

Mme Soomin Kim Korea Overseas Fisheries Cooperation Center soominkim@kofci.org Mme Seung-Eun Summer Lee Korea Overseas Fisheries Cooperation Center slee492@kofci.org

M. Jeong-Ho Park National Institute of Fisheries Science marinebio@korea.kr

M. Jung-Hyun Lim National Institute of Fisheries Science jhlim1@korea.kr

Mme Taerin Kim Ministry of Oceans and Fisheries shararak@korea.kr

M. Jaehoon Choi Dongwon Industries Co., Ltd joseph.choi@dongwon.com

M. Jeongil Chu Dongwon Industries Co., Ltd <u>cji@dwsusan.com</u>

M. Bongjun Choi Korea Overseas Fisheries Association bj@kosfa.org

M. ChulKyu Byun Dongwon Industries Co., Ltd <u>ckb0623@dongwon.com</u>

MADAGASCAR Chef de délégation

M. Joseph Razafimandimby Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue mpeb.dgpa@gmail.com

Suppléant(e)

M. Njaka Ratsimanarisoa Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue mpeb.dp@gmail.com

Conseillers

M. Fanazava Rijasoa Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue <u>rijafanazava@yahoo.fr</u>

Mme Nirintsoa Zo Olive Rakotonanahary Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue znirintsoa@gmail.com

M. Maralova Antoine Rasolomampionona Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue lovastat.mrhp@gmail.com M. John Burton
Sustainable Fisheries
Communities Trust
John.burton@sustainablefisheries
andcommunitiestrust.org

M. Dresy Lovasoa WWF Idresy@wwf.mg

MALAISIE

Chef de délégation

M. Arthur Besther Sujang Department of Fisheries <u>arthur@dof.gov.my</u>

Suppléant(e)

Mme Nor Azlin binti Mokhtar Department of Fisheries nor_azlin@dof.gov.my

MALDIVES

Chef de délégation

M. Hussain Sinan Ministry of Fisheries and Ocean Resources

hussain.sinan@fisheries.gov.mv

Suppléant(e)

M. Adam Ziyad Ministry of Fisheries and Ocean Resources adam.ziyad@fisheries.gov.mv

Conseillers

Mme Maleeha Haleem Ministry of Fisheries and Ocean Resources maleeha.haleem@fisheries.gov.m v

M. Ahmed Shifaz Ministry of Fisheries and Ocean Resources ahmed.shifaz@fisheries.gov.mv

Mme Munshidha Ibrahim Ministry of Fisheries and Ocean Resources <u>munshidha.ibrahim@fisheries.gov</u> .mv

M. Hussein Zameel
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
hussein.zameel@fishagri.gov.mv
Mme Ummu Kulsum
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
ummu.kulsoom@fishagri.gov.mv

M. Mohamed Alif Arif Ministry of Fisheries and Ocean Resources mohamed.alif@fisheries.gov.mv

M. Mohamed Shimal
Maldives Marine Research
Institute
mohamed.shimal@mmri.gov.mv

M. Mohamed Ahusan Maldives Marine Research Institute mohamed.ahusan@mmri.gov.mv

Mme Constance Rambourg University of Wollongong crambourg@uow.edu.au

MAURICE

Chef de délégation

M. Jagdish Koonjul Ambassador and Permanent Representative of the Republic of Mauritius to the United Nations jkoonjul@gmail.com

Suppléant(e)

M. Sarwansingh Purmessur Ministry of Blue Economy, Marine Resources, Fisheries and Shipping igoeco@govmu.org

Conseillers

M. Nadrajen Chedumbarum
Ministry of Foreign Affairs,
Regional Integration and
International Trade
igoeco@govmu.org
Mme Meera Koonjul
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries and Shipping
mkoonjul@govmu.org

Mme Shiu Ching Young Kim Fat Prime Minister's Office syoung-kim-fat@govmu.org

Mme Annabelle Ombrasine Attorney General's Office aombrasine@govmu.org

M. Vikash Munbodhe Ministry of Blue Economy, Marine Resources, Fisheries and Shipping vmunbodhe@gmail.com

M. Fabrice Malié Ministry of Foreign Affairs, Regional Integration and International Trade fmalie@govmu.org

Mme Clivy Lim Shung Ministry of Blue Economy, Marine Resources, Fisheries and Shipping clivilim@yahoo.com

M. David Mc Diarmid Princes Ltd.

David.McDiarmid@princes.co.uk

Mme Veronique Garrioch IBL Seafood VGarrioch@iblseafood.com

M. Vageesh Ramduny Alba Fishing Ltd vageesh@albafishingltd.com

MOZAMBIQUE Chef de délégation

M. Cassamo Junior
Ministry of the Sea, Inland Waters
and Fisheries
cassamo.hassane@gmail.com

Suppléant(e)

M. Avelino Munwane Ministry of the Sea, Inland Waters and Fisheries avelinomunwane@gmail.com

Conseillers

M. Rui Mutombene Ministry of the Sea, Inland Waters and Fisheries ruimutombene@gmail.com

OMAN

Chef de délégation

M. Abdulaziz Almarzouqui Ministry of Agriculture, Fisheries Wealth and Water Resources aa.almarzouqi@ymail.com

Suppléant(e)

M. Yaqoob Al Busaidi Ministry of Agriculture, Fisheries Wealth and Water Resources Yaqoob.AlBusaidi@mafwr.gov.om

Conseillers

M. Obaid Sulaiyam Al Jassasi Ministry of Agriculture, Fisheries Wealth and Water Resources Obaid.Aljassasi@mafwr.gov.om

M. Al Muatasim Al Habsi Ministry of Agriculture, Fisheries Wealth and Water Resources muatasim4@hotmail.com

M. Badr Saeed Al Naabi Oman Fisheries Development badar.alnaabi@fdo.om

M. Ramon Garcia Gallardo Ministry of Agriculture, Fisheries Wealth and Water Resources ramon@g-gallardolegal.eu

PAKISTAN

Chef de délégation

M. Muhammad Farhan Khan Ministry of Maritime Affairs farhankhan704@gmail.com

Suppléant(e)

M. Shahzad Atta Ministry of Maritime Affairs shahzadatta.01@gmail.com

Conseillers

M. Muhammad Haseeb-Ur-Rehman Marine Fisheries Department mhrawan.mfd@gmail.com

M. Kashan Ansari Ministry of Maritime Affairs kashan8881@gmail.com

PHILIPPINES

Chef de délégation

Mme Jennifer G. Viron Bureau of Fisheries and Aquatic Resources

jennyviron@bfar.da.gov.ph

Suppléant(e)

M. Isidro C. Tanangonan Bureau of Fisheries and Aquatic Resources itanangonan@bfar.da.gov.ph

Conseillers

Mme Maria Joy Mabanglo Bureau of Fisheries and Aquatic Resources mj.mabanglo@gmail.com

M. Benjamin Felipe S. Tabios Jr. Bureau of Fisheries and Aquatic Resources

benjotabios@gmail.com

SEYCHELLES

Chef de délégation

M. Roy Clarisse
Ministry of Fisheries and the Blue
Economy
rclarisse@gov.sc

Suppléant(e)

M. Vincent Lucas Seychelles Fishing Authority vlucas@sfa.sc

Conseillers

M. Jan Robinson Seychelles Fishing Authority ceo@sfa.sc

Mme Karyss Auguste Seychelles Fishing Authority kauguste@sfa.sc Mme Sheriffa Morel
Ministry of Fisheries and the Blue
Economy
Sheriffamorel@gov.sc

Mme Joanne Lucas Seychelles Fishing Authority <u>j.alucas@sfa.sc</u>

Mme Stephanie Radegonde Ministry of Fisheries and the Blue Economy sradegonde@gov.sc

Mme Julie Barra Ministry of Fisheries and the Blue Economy julie.barra@gov.sc

M. Alfonso Beitia Lachaga Albacora <u>ab.lachaga@albacora.es</u>

M. Jon Ander Etxebarria Inpesca jonanderetxebarria@inpesca.com

M. Imanol Loinaz Albacora Imanol.Loinaz@albacora.es

M. Jon Zulueta Casina Atunsa Jon@atunsa.com

M. Jose Luis Jauregui Echebastar jljauregui@echebastar.com

M. Ane Iriondo Echebastar a.iriondo@echebastar.com

M. Xavier Urrutia Pevasa xabierurrutia@pevasa.es

M. Nichol Elizabeth Pevasa nelizabeth@pevasa.es

M. Ricardo Luzio Thai Union Ricardo.Luzio@thaiunion.com

M. Selwyn Edmond Seaward Co Ltd selwyn.edmond@seawardcoltd.co m

M. Louis Bossy AFPES bravoseychelles@yahoo.com

M. Howard Tan DFMG Group

dfm@dfmgroup.co

M. Tony Lazazzara
Thai Union
Tony.Lazazzara@thaiunion.com

M. James Lesperance Amirantes Fisheries <u>administration@amirantefisheries</u> .sc

SOMALIE

Chef de délégation

M. Abdi Dirshe Ministry of Fisheries and Bue Economy dg@mfmr.gov.so

Suppléant(e)

M. Abdirahim Ibrahim Sheik Heile Ministry of Fisheries and Bue Economy abdirahim.ibrahim@dal.ca

Conseillers

M. Abdullahi Abdi Addow Ministry of Fisheries and Bue Economy techadvisor@mfmr.gov.so

M. Hassan Haji Ibrahim Ministry of Fisheries and Bue Economy principaladvisor@mfmr.gov.so

AFRIQUE DU SUD Chef de délégation

M. Mandisile Mqoqi
Department of Forestry, Fisheries and the Environment

MMqoqi@dffe.gov.za

Suppléant(e)

M. Qayiso Mketsu Department of Forestry, Fisheries and the Environment qaiso.mketsu@gmail.com

Conseillers

Mme Wendy West
Department of Forestry, Fisheries
and the Environment
wwest@dffe.gov.za

M. David Wilson
Department of Forestry, Fisheries
and the Environment
davetroywilson@gmail.com

SRI LANKA

Chef de délégation

Mme Kalyani Hewapathirana Department Of Fisheris and Aquatic Resourses hewakal2012@gmail.com

Suppléant(e)

M. Marcus Mallikage Department Of Fisheris and Aquatic Resourses mmallikage67@gmail.com

Conseillers

M. M.M. Ariyarathne
Department Of Fisheris And
Aquatic Resourses
mma_fi@yahoo.com

SOUDAN

Absent

TANZANIE (République unie de) Chef de délégation

M. Zahor K. El Kharousy Ministry of Blue Economy and Fisheries <u>zahor1m@hotmail.com</u>

Suppléant(e)

M. Emmanuel A Sweke Deep Sea Fisheries Authority emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

Conseillers

M. Saleh A. Yahya Deep Sea Fisheries Authority saleh.yahya@dsfa.go.tz

M. Mathew O. Silas Deep Sea Fisheries Authority mathew.silas@dsfa.go.tz

M. Reginald N.Kwizela WWF Tanzania lakwize@yahoo.co.uk

M. Christian A. Nzowa Deep Sea Fisheries Authority <u>christian.nzowa@dsfa.go.tz</u>

M. Ranwel N. Mbukwa Deep Sea Fisheries Authority ranwel.mbukwah@dsfa.go.tz

THAÏLANDE Chef de délégation

M. Pavarot Noranarttragoon Department of Fisheries pavarotn@gmail.com

Suppléant(e)

M. Choltisak Chawpaknum Department of Fisheries choltisak.dof@gmail.com

Conseillers

M. Wirat Sanitmajjro Department of Fisheries wiratanas@gmail.com

M. Kriengkrai Jirapitigul

Fishing Operation and Fleets
Management Division
kriengkraij@hotmail.com

M. Sarayoot Boonkumjad Department of Fisheries <u>sboonkumjad@yahoo.com</u>

M. Aekkarat Wongkeaw Department of Fisheries aekfish@hotmail.com

Mme Tirabhorn Yothakong Department of Fisheries tirabhorn@gmail.com

Mme Jaruwan Songphatkaew Department of Fisheries conyakkee@gmail.com

M. Thira Rodchevid
Department of Fisheries
thirar.dof@gmail.com

Mme Jitpisut Sanboonpeng Department of Fisheries pompam58@gmail.com

Mme Jariya Jiwapibantanakit Department of Fisheries <u>iriyaya@hotmail.com</u>

Mme Sukanya Charoenwai Department of Fisheries sukanya aoy@hotmail.com

Mme Supanaree Boonsri LDepartment of Fisheries Internationallaw60@gmail.com

M. Prasit Luesrithawornsin Department of Fisheries <u>prasit_kim@hotmail.com</u>

Mme Orawan Prasertsook Department of Fisheries orawanp.dof@gmail.com

Mme Chonticha Kumyoo
Department of Fisheries
chonticha.dof@gmail.com

Mme Thitirat Rattanawiwan Department of Fisheries milky gm@hotmail.com

M. Kamonchai Imnoi Department of Fisheries kamonchaiit@gmail.com

Mme Chidchanok Sangnitidaj Department of Fisheries sangnitidaj@gmail.com

M. Patiphon Saepaisarn FDepartment of Fisheries

iptpsps2@gmail.com

M. Titipat Tongdonkruang Fisheries Foreign Affairs Division

g.titipat@gmail.com

Mme Prompan Hiranmongkolrat Fisheries Development Policy and Planning Division prompan.hiranmongkorat@gmail. com

Mme Supaporn Samosorn Fisheries Resources Management and Measures Determination

regis dof@hotmail.co.th

ROYAUME-UNI Chef de délégation Mme Jess Keedy

Chef de délégation

RSidifall@liscr.com

Mme Ruphene Sidifall

Division

LIBÉRIA

Department for Environment, Food & Rural Affairs

Jess.Keedy@defra.gov.uk

Suppléant(e) M. Marc Owen

Department for Environment,

Food & Rural Affairs Marc.Owen@defra.gov.uk

Conseillers

Mme Ella Smith Department for Environment,

Food & Rural Affairs Ella.Smith@defra.gov.uk

M. Michael Peel

Department for Environment,

Food & Rural Affairs

Michael.Peel@defra.gov.uk

M. Chris Mees Mrag

c.mees@mrag.co.uk

M. James Moir Clark

Mrag

J.Clark@mrag.co.uk

M. Stuart Reeves

Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science

stuart.reeves@cefas.co.uk

Mme Tanith Horner

Department for Environment,

Food & Rural Affairs

Tanith.Horner@defra.gov.uk

M. Paul Norris

Foreign, Commonwealth and

Development Office Paul.Norris@fcdo.gov.uk

YEMEN Absent

PARTIES COOPÉRANTE NON CONTRACTANTES

Conseiller(s)

Monsieur Frederick Varnie

Recherche, innovation et planification

varnierosa2016@gmail.com

ÉTATS CÔTIERS INVITÉS

Mme Rana Adel Wahba rana.adel.wahba@gmail.com

ÉGYPTE

M. Marwa Abdel Fattah Nasr marwanasr899@gmail.com

Recherche, innovation et planification

EXPERTS INVITÉS

Dr Shih-Ming Kao Mme I-Lu Lai ilu@ms1.fa.gov.tw kaosm@udel.edu

Monsieur Chia-Chun Wu jiachun@ms1.fa.gov.tw

Monsieur David Lee

davidlee@ofdc.org.tw

Monsieur Kai-Han Hsiao M. Ken Chien-Nan Lin h86095764@gmail.com chiennan@ms1.fa.gov.tw

> Monsieur Hsueh-Bin Lin hwa.kun@msa.hinet.net

OBSERVATEURS

AUSTRALIAN NATIONAL CENTRE FOR OCEAN RESOURCES AND SECURITY (ANCORS)

M. Quentin Hanich hanich@uow.edu.au

Mme Ina Tessnow-von Wysocki ina.tessnow-

vonwysocki@univie.ac.at

M. Kamal Azmi kamala@uow.edu.au

Mme Ruth Davis rdavis@uow.edu.au

M. Nyokabi Waititu Hnw986@uow.edu.au M. Eric van Doorn evandoorn@uow.edu.au

BLOOM

M. Frédéric Le Manach

fredericlemanach@bloomassociat

ion.org

BLUE MARINE FOUNDATION

Mme Jessica Rattle

jess@bluemarinefoundation.com

Mme Priyal Bunware

priyal@bluemarinefoundation.co

EARTH ISLAND INSTITUTE

Mme Jacqueline Sauzier

jsauzier@earthisland.org

EUROPECHE

Mme Anne-France Mattlet

France.mattlet@europeche.org

GLOBAL TUNA ALLIANCE

M. Daniel Suddaby

Daniel@globaltunaalliance.com

Mme Kerrie Robertson

Kerrie@globaltunaalliance.com

INDIAN OCEAN COMMISSION

M. Tiana Randriambola

tiana.randriambola@coi-ioc.org

INTERNATIONAL POLE AND LINE

FOUNDATION

M. Martin Purves martin.purves@ipnlf.org

M. Shiham Adam shiham.adam@ipnlf.org

Mme Angelina Tan angelinatan@trimarinegroup.com

INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION

M. Hilario Murua hmurua@iss-foundation.org

Mme Claire van der Geest cvandergeest@iss-foundation.org

MARINE AFFAIRS PROGRAM (DALHOUSIE UNIVERSITY)

Mme Megan Bailey megan.bailey@dal.ca

M. Scott Schrempf sc348923@dal.ca

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL (MSC)

M. Bill Holden
Bill.holden@msc.org

M. Andrew Gordon
Andrew.gordon@msc.org

OCEANA

M. Philip Chou pchou@oceana.org

ORGANIZATION FOR THE PROMOTION OF RESPONSIBLE TUNA FISHERIES (OPRT)

M. Shingo Ota ota@oprt.or.jp

SHARKPROJECT

Mme Iris Ziegler <u>i.ziegler@sharkproject.org</u>

M. Guillermo Ortuno Crespo gortunocrespo@gmail.com

SHARK TRUST

Mme Ali Hood ali@sharktrust.org

Monsieur Paul De Bruyn paul.debruyn@fao.org

Monsieur Gerard Domingue gerard.domingue@fao.org

SOUTH ASIAN FISHERIES DEVELOPMENT CENTRE (SEAFDEC)

Mme Suttinee Limthammahisorn sg@seafdec.org

M. Isara Chanrachkij isara@seafdec.org

M. Worawit Wanchana worawit@seafdec.org

M. Sukchai Arnupapboon sukchai@seafdec.org

SOUTHERN INDIAN OCEAN FISHERIES AGREEMENT (SIOFA)

M. Johnny Louys johnny.louys@siofa.org

SOUTHWEST INDIAN OCEAN TUNA FORUM (

M. John Kareko jkarekok@gmail.com

Mme Doreen Simiyu

<u>Doreen.simiyu@swiotuuna.org</u>

M. Patrick Fortuno patrickfortuno@yahoo.com

Mme Bhoke Werema
nyokabibhoke@gmail.com

SUSTAINABLE FISHERIES AND COMMUNITIES TRUST (SFACT)

Mme Beatrice Kinyua beatrice.kinyua@sfact.org

M. Valentin Schatz v.j.schatz@gmail.com

Mme Ma'ia Perraudeau Maia.Perraudeau@eui.eu

SOUTHWEST INDIAN OCEAN FISHERIES COMMISSION (SWIOFC)

Mme Dulce Panguana Dulce.Panguana@fao.org

THAI TUNA INDUSTRY ASSOCIATION(TTIA)

M. Adisorn Promthep

SECRÉTARIAT DE LA CTOI

Monsieur Florian Giroux Florian.giroux@fao.org

Monsieur Howard Whalley howard.whalley@fao.org

adisornp4@hotmail.com

M. Narin Niruttinanon narin.niruttinanon@thaiunion.co

PEW CHARITABLE TRUSTS

M. Glen Holmes gholmes@pewtrusts.org

M. Nikolas Evangelides nevangelides@pewtrusts.org

M. Eric Walton ewalton@pewtrusts.org

ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE

Mme Naomi Oyler
OylerNL@state.gov

M. Bryan Keller
Bryan.keller@noaa.gov

Mme Rachel RyanSII
RyanRL@state.gov

Mme Naaziah Busawon

<u>BusawonN@state.gov</u>

M. Raymond Clarke

Ray.clarke@bumblebee.com

FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF)

M. Umair Shahid WWF-Mozambique ushahid@wwf.org.pk

M. Raul Garcia Rodriguez WWF-Spain pesca@wwf.es Mme Dalila Sequeira WWF-Mozambique dsequeira@wwf.org.mz

M. Achmad Mustofa WWF-Indonesia amustofa@wwf.id

Mme Naghmana Zafar WWF-Mozambique nzbhatti@wwf.org.pk

Mme Claudette Matombe claudette.matombe@fao.org

Mme Mirose Govinden mirose.govinden@fao.org

CONSULTANT DE LA CTOI

Monsieur Olivier Roux olivier@otolithe.com

Monsieur Noël Agnel De Souza noel.a.desouza@gmail.com

Mme Celine Garbutt
Celine_garbutt@hotmail.com

INTERPRÈTES

Mme Anne Helene Trottiter a.trottier@aiic.net

Mme Carol Isoux Carolisoux@yahoo.fr

Monsieur Guillaume Fleury g.fleury@aiic.net

APPENDICE 2

ORDRE DU JOUR DE LA 28^E SESSION DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN

- 1. OUVERTURE DE LA SESSION
- 2. LETTRES DE CRÉANCES
- 3. ADMISSION DES OBSERVATEURS
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION
- MISE À JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION EN 2023 (S27)
- 6. AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CTOI
- 7. RAPPORT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE
 - 7.1. Présentation du Rapport du CS26 de 2023 (Président du CS)
 - 7.2. Discussion sur toute Mesure de Conservation et de Gestion y afférente

8. MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION

- 8.1. Mesures de Conservation et de Gestion actuelles nécessitant une action de la Commission en 2024
- 8.2. Examen des objections reçues au titre de l'Article IX.5 de l'Accord portant création de la CTOI
- **8.3.** Proposition de nouvelles Mesures de Conservation et de Gestion ou de révisions de celles-ci (notant que certaines propositions seront examinées sous d'autres points de l'ordre du jour, selon qu'il convient).

9. RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES CRITÈRES D'ALLOCATION

- 9.1. Présentation du Rapport du CTCA12 (Président du CTCA)
- 9.2. Future orientation du CTCA

10. RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION

10.1. Présentation du Rapport du CTPG07 (Présidents du CTPG)

11. RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION

- 11.1. Présentation du Rapport du CdA21 (Président du CdA)
- **11.2.** Adoption de la Liste des navires INN
- 11.3. Demandes d'accession au statut de Partie coopérante non-contractante
- **11.4.** Examen des Rapports d'application des CPC

12. RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

- 12.1. Présentation du Rapport du CPAF21 (Président du CPAF)
- **12.2.** Retour d'informations du CPAF sur le projet de Règlement intérieur pour le Fonds de roulement de la CTOI
- **12.3.** Adoption du Programme de travail et du budget de la Commission
- **12.4.** Calendrier des réunions pour 2025-2026

13. AUTRES QUESTIONS

- **13.1.** Coopération avec d'autres organisations et institutions
- 13.2. Proposition de Code de conduite pour les réunions de la CTOI
- 13.3. Date et lieu de la première Session du Groupe de Travail socio-économique
- **13.4.** Date et lieu de la 29^{ème} Session de la Commission et des réunions de ses organes subsidiaires associés en 2025

14. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 28^{ème} SESSION DE LA COMMISSION

APPENDICE 3 LISTE DES DOCUMENTS

Document	Titre
IOTC-2024-S28-01a	Ordre du jour provisoire de S28 (mars)
IOTC-2024-S28-01b	Ordre du jour provisoire de S28 (avril)
IOTC-2024-S28-01c	Ordre du jour provisoire de S28 (mai)
IOTC-2024-S28-02	État d'avancement des demandes d'action formulées par la Commission en 2023
IOTC-2024-S28-03	Rapport sur les MCG actuelles qui font référence à l'année 2024
IOTC-2024-S28-04	Examen des objections reçues en vertu de l'article IX.5 de l'accord CTOI
IOTC-2024-S28-05	Les accords de collaboration de la CTOI – vue d'ensemble
IOTC-2024-S28-06	Code de conduite de la CTOI – projet
IOTC-2024-S28-07	Travailler à l'élaboration d'une allocation des possibilités de pêche pour les espèces de la CTOI (Afrique du Sud)
IOTC-2024-S28-08	Informations en provenance d'Indonésie (et informations complémentaires)
IOTC-2024-S28-PropA	Sur la gestion des dispositifs dérivants de concentration de poissons (DCPD) dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 19/02) - Corée
IOTC-2024-S28-PropB	Sur le changement climatique en ce qui concerne la Commission des thons de l'océan Indien (cf Résolution 22/01) - Corée
IOTC-2024-S28-PropC	Conservation et gestion de la pollution marine - Corée
IOTC-2024-S28-PropD	Sur l'établissement d'un programme de transbordement par les navires de pêche à grande échelle (cf Résolution 23/05) - Corée
IOTC-2024-S28-PropE	Sur la biodégradabilité des dispositifs dérivants de concentration de poissons (DCPD) dans la zone de compétence de la CTOI - Union européenne
IOTC-2024-S28-PropF	Sur l'établissement d'une liste de navires présumés avoir pratiqué la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 18/03) - Chine
IOTC-2024-S28-PropG	Sur une procédure de gestion de l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI - Australie
IOTC-2024-S28-PropH	Sur une procédure de gestion du listao dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 21/03) - Union européenne
IOTC-2024-S28-Propl	Sur un mécanisme régional d'observateurs (cf 22/04) - Union européenne
IOTC-2024-S28-PropJ	Sur la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI (cf Résolution 17/05) - Union européenne

Document	Titre
IOTC-2024-S28-PropK	Sur la gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 19/02) - Union européenne
IOTC-2024-S28-PropL	Mécanisme d'arraisonnement et d'inspection en haute mer - Union européenne
IOTC-2024-S28-PropM	Sur l'établissement d'une fermeture de la pêche dans l'océan Indien pour la conservation des thons tropicaux (cf Résolution 23/03) - Union européenne
IOTC-2024-S28-PropN	Sur l'établissement d'un mécanisme de transbordement par les navires de pêche à grande échelle (cf 23/05) - Japon
IOTC-2024-S28-PropO	Déclarations statistiques exigibles des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (CPC) de la CTOI (cf Résolution 15/02) - Seychelles
IOTC-2024-S28-PropP	Sur l'enregistrement et la communication des données de capture et d'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 15/01) - Seychelles
IOTC-2024-S28-PropQ	Sur une interdiction des rejets de patudo, de listao, d'albacore et des espèces non-cibles capturés par des navires inscrits au Registre des navires Autorisés de la CTOI qui opèrent dans la zone de compétence de la CTOI- Seychelles
IOTC-2024-S28-PropR	Sur la gestion des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCPD) dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 19/02) - (Indonésie, Pakistan, Somalie et Afrique du Sud)
IOTC-2024-S28-PropS	Sur l'établissement d'un mécanisme de transbordement par les grands navires de pêche (cf Résolution 23/05) (Indonésie)
IOTC-2024-S28-PropT	Sur la promotion de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI (cf Résolution 14/01, Res 16/10) - Afrique du Sud
IOTC-2024-S28-PropU	Sur un plan provisoire de reconstitution des stocks d'albacore (cf Résolution 21/01) - Pakistan, Afrique du Sud et Iran)
IOTC-2024-S28-PropV	Sur la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI (cf Résolution 12/09, 13/05, 13/06, 17/05 et 18/02) - Maldives et Pakistan
IOTC-2024-S28-PropW	Mesures visant à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (cf 07/01 et 18/03) - Somalie
IOTC-2024-S28-PropX	Promouvoir le respect des mesures de conservation et de gestion de la CTOI par les ressortissants des parties contractantes et des parties non contractantes coopérantes (cf Résolution 07/01) - Royaume-Uni
Documents de référence	
IOTC-2024-SC28-REF01	Déclaration du Royaume-Uni (R-U)
IOTC-2024-SC28-REF02	Déclaration de Maurice (Maurice)
IOTC-2024-SC28-REF03_Rev1	Listes des évaluations contestées lors de CdA21/S28

Document	Titre
IOTC-2024-S28- DFAD_Comparisons_V2	Tableaux comparatifs des propositions sur les DCPD
IOTC-2024-S28-Facilitator's Draft - DFADs_Plenary	Version 3 du projet du facilitateur sur les propositions sur les DCPD
Rapports pertinents d'autres réui	nions
IOTC-2024-CoC21-R	Rapport de la 21 ^e session du Comité d'application de la CTOI
IOTC-2024-SCAF21-R	Rapport de la 21 ^e session du Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
IOTC-2024-TCAC12-R	Rapport de la 12 ^e session du Comité technique sur les critères d'allocation
IOTC-2023-SC26-R	Rapport de la 26 ^e session du Comité scientifique de la CTOI
IOTC-2024-TCMP07-R	Rapport de la 7 ^e session du Comité technique sur les procédures de gestion
IOTC-2024-TCMP08-R	Rapport de la 8 ^e session du Comité technique sur les procédures de gestion
Documents d' <i>information</i>	
IOTC-2024-SC28-INF01	Mise à jour sur le <i>Common Oceans Tuna Project</i> (FAO)
IOTC-2023-S27-INF02	Programme du Jour 1 (13 mai)
IOTC-2023-S27-INF03	IOTC S28 - Récapitulatif du premier jour et plan pour le deuxième jour (lundi 13 mai)
IOTC-2023-S27-INF04	IOTC S28 - Récapitulatif du 2 ^e jour et plan pour le 3 ^e jour (mardi 14 mai)
IOTC-2023-S27-INF05	IOTC S28 - Récapitulatif du 3 ^e jour et plan pour le 4 ^e jour (mercredi 15 mai)
IOTC-2023-S27-INF06	IOTC S28 - Récapitulatif du 4 ^e jour et plan pour le 5 ^e jour (mercredi 16 mai)
Déclarations des ONG	
IOTC-2024-S28- NGO01	ANCORS - Faire avancer les négociations sur l'allocation des captures de thon : Une analyse des droits souverains et des accords d'accès à la pêche
IOTC-2024-S28- NGO02	WWF - Position pour la 28 ^e session de la Commission des thons de l'Océan Indien
IOTC-2024-S28- NGO03	Shark Guardian - Déclaration de l'observateur de Shark Guardian sur la 28 ^e réunion de la Commission de la CTOI
IOTC-2024-S28- NGO04	ISSF - Prise de position
IOTC-2024-S28- NGO05	Thai Union Indian Ocean tuna FIP - Prise de position
IOTC-2024-S28- NGO06	Bumble Bee/FCF Indian Ocean tuna FIP - Prise de position
IOTC-2024-S28- NGO07	Coalition WWF - Appel à la CTOI pour qu'elle soutienne des mesures de transparence et de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) plus fortes

Document	Titre
IOTC-2024-S28- NGO08	PEW - Déclaration à la 28 ^e session de la Commission des thons de l'océan Indien
IOTC-2024-S28- NGO09	Global Tuna Alliance 2024 - Prise de position 2024
IOTC-2024-S28- NGO10	Prise de position de l'International Game Fish Association
IOTC-2024-S28-NGO11	Prise de position du WWF et de la GTA
IOTC-2024-S28-NGO12	Déclaration commune à la 28 ^e session de la CTOI en faveur de la Prop V, y compris les procédures de gestion pour les requins peau bleue
IOTC-2024-S28-NGO13	WWF Policy brief - La pêche au requin : Un angle mort politique
IOTC-2024-S28-NGO14	WWF Policy brief - Gestion des DCPD
IOTC-2024-S28-NGO15	WWF Policy brief – Albacore
IOTC-2024-S28-NGO16	Europêche - Prise de position
IOTC-2024-S28-NGO17	21 organisations environnementales demandent à la CTOI de mettre fin à la surpêche de l'albacore et de reconstituer les stocks
IOTC-2024-S28-NGO18	Déclaration de position de Sharkproject
IOTC-2024-S28-NGO19	Prise de position de BLOOM
IOTC-2024-S28-NGO20	Prise de position de SWIOTUNA
IOTC-2024-S28-NGO21	Déclaration de la Fondation Blue Marine

APPENDICE 4 DECLARATIONS DU ROYAUME-UNI ET DE MAURICE

OFFICIAL



Seacole Building 2 Marsham Street, London SW1P 4DF

7 May 2024

Dear IOTC Executive Secretary,

UPDATE ON AGENDA ITEM 5, 28TH SESSION OF THE IOTC

Further to my previous contact, I am writing to provide an update on the above.

At the May 2023 IOTC Annual Session, the United Kingdom committed to clarifying the status of its IOTC membership before the end of the year. This was made in good faith and to align with an expected conclusion of the negotiations between the UK and Mauritius on the exercise of sovereignty over the British Indian Ocean Territory (BIOT)/ Chagos Archipelago.

Talks between the UK and Mauritius are ongoing. The UK remains committed to providing clarification on its membership status at the earliest opportunity once negotiations have concluded.

Ahead of the 28th Session of the IOTC I would be grateful if you could kindly circulate this letter to the members of the Commission for their information.

Yours sincerely,

Jess Keedy UK Delegate to the Indian Ocean Tuna Commission

OFFICIAL



PERMANENT MISSION OF THE REPUBLIC OF MAURITIUS TO THE UNITED NATIONS

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE AUPRES DES NATIONS UNIES

10 May 2024

Dear Executive Secretary,

Mauritius has taken note of the United Kingdom's update on Agenda Item 5 of the 28th session of the IOTC on the status of its membership of the IOTC.

It will be recalled that at the 27th Session of the Commission, the UK took a commitment to clarify before the end of last year the status of its membership to the IOTC. It is a matter of regret that it has so far not done so and now, with its recent letter still does not provide an exact date by which it will do so.

While it is correct to say that talks between the UK and Mauritius are ongoing, there is no indication as to when these talks will conclude, nor is there any guarantee that they will lead to an agreement.

In any case, the conclusion of an agreement is not necessary for the UK to clarify its status, since as a matter of international law, as recognized by the United Nations, the International Court of Justice and the International Tribunal for the Law of the Sea, the Chagos Archipelago is an integral part of the territory of Mauritius. It is therefore clear that Mauritius is the only coastal State that can represent the Chagos Archipelago in the IOTC. This is further supported by the advice provided by the FAO Legal Counsel on 6 May 2022 in relation to Agenda item 4 of the 26th Session of the Commission, which confirms that the United Kingdom is not entitled to be a member of the IOTC as a coastal State.

As a matter of fact, as the UK has pointed out in its letter, the talks between Mauritius and the UK concern the exercise of sovereignty and not sovereignty per se.

Be it as it may, Mauritius is prepared not to press for a decision on this issue at this session of the Commission but will definitely seek one at the next session of the Commission unless UK clarifies the status of its membership by then. I should be grateful if you could kindly circulate this letter to the members of the Commission for their information.

Yours Sincerely,

Jagdish D. Koonjul, G.C.S.K, G.O.S.K Ambassador and Permanent Representative Delegate to the Indian Ocean Tuna Commission

Executive Secretary Indian Ocean Tuna Commission

Cc: Chairperson of the Indian Ocean Tuna Commission

APPENDICE 5

DECLARATION DU ROYAUME-UNI SUR LES PROPOSITIONS DE CONSERVATION DES REQUINS - \$28, 17 MAI 2024

Le Royaume-Uni est engagé dans la conservation des requins au niveau mondial et remercie les Maldives et le Pakistan pour leur leadership sur le sujet lors de la réunion de la CTOI de cette année. Nous avons été très heureux de voir la Proposition V originale, et nous avons soutenu ses dispositions solides visant à introduire des dispositions claires et sans ambiguïté sur le prélèvement des nageoires de requin, ainsi que son interdiction de l'utilisation des avançons métalliques et des lignes à requins.

Le débarquement des requins avec leurs nageoires naturellement attachées a été recommandé par le Comité scientifique (paragraphe 66, rapport de la 26^e session du Comité scientifique de la CTOI) afin d'étendre les mesures visant à empêcher l'enlèvement des nageoires des requins. Une politique de fixation naturelle des nageoires est l'approche la plus simple et la plus directe pour éliminer le risque d'erreur d'identification ou de classement, et réduit considérablement la charge de travail liée à l'application de la réglementation. La Proposition V et la Proposition J de l'Union européenne comportent toutes deux une exigence claire de fixation naturelle des nageoires.

Le Comité scientifique a précisé que des mesures alternatives (par exemple, des nageoires fixées artificiellement) pourraient être possibles « à condition qu'elles aient été évaluées et approuvées par le Comité scientifique et le Comité d'application comme étant aussi ou plus susceptibles de répondre au bénéfice de conservation (d'une mesure de fixation naturelle des nageoires) et qu'elles soient logistiquement réalisables du point de vue de la surveillance de l'application ».

La révision 1 de la Proposition V présentée le dernier jour de la session S28 –résultat d'efforts concertés pour tenter d'obtenir un accord— allait malheureusement clairement à l'encontre de cet avis. L'accepter aurait permis l'utilisation illimitée d'alternatives aux nageoires naturellement attachées à partir de 2026, sans que le Comité scientifique n'approuve leurs avantages en termes de conservation ou leur faisabilité du point de vue du contrôle et de l'application. Cette édulcoration significative de la proposition initiale aurait créé un précédent dangereux pour la conservation des requins, et nous ne pouvions pas l'accepter.

La CTOI continue de recueillir des informations sur l'état des requins dans la zone CTOI, mais les indications dont nous disposons déjà sont de plus en plus préoccupantes, en particulier en ce qui concerne les espèces de requins vulnérables. Il est donc important que nous adoptions une approche suffisamment prudente et que nous mettions en œuvre sans délai des interdictions relatives à l'utilisation d'engins visant à maximiser les captures de requins. Nous attendons avec impatience l'avis du Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires qui sera rendu dans le courant de l'année sur ce sujet important, et nous espérons que la CTOI adoptera ces interdictions le plus rapidement possible. Enfin, nous réaffirmons notre soutien à la nécessité d'élaborer une approche globale de la gestion du requin peau bleue et espérons que nous pourrons faire avancer ce dossier collectivement à partir de l'année prochaine.

Le Royaume-Uni reste déterminé à travailler entre les sessions avec les autres membres de la CTOI afin d'ouvrir la voie à un accord sur une mesure solide de protection des requins l'année prochaine.

APPENDICE 6 LISTES DES EVALUATIONS CONTESTEES LORS DE CDA21/S28

СРС	Commentaires
Australie	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Bangladesh	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Chine	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour l'exigence numéro 3.6.
Comores	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour l'exigence numéro 5.9.
Union européenne	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.3, 2.6, 2.8, 3.4, 10.3.
France (TOM)	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Inde	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.5, 2.8, 2.9, 2.23, 2.24, 2.27, 2.28, 3.1, 4.1, 5.1-5.6, 6.1-6.6, 6.9, 6.11, 6.12, 6.15, 6.16, 9.1 - 9.4, 10.4.
Indonésie	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Iran	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.2, 2.3, 2.4, 2.6, 2.16, 2.19, 2.20, 2.22, 2.24, 2.25, 2.26, 2.27, 3.1, 3.6, 3.7, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.9, 5.10, 5.16, 5.18, 5.20, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.15.
Japon	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences 2.8, 2.9, 2.22, 3.4, 3.5, 5.5, 8.1.
Kenya	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.5, 3.1, 2.8, 2.23 - 2.24, 6.3, 6.8, 6.9.
Corée	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Libéria	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Madagascar	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 3.8, 3.9, 3.10, 6.9, 10.3, 11.10, 11.7, 11.8, 11.2.
Malaisie	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Maldives	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Maurice	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 2.17, 2.19, 9.4.
Mozambique	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.3, 2.9, 3.2, 3.3, 3.5, 3.8, 10.4.
Oman	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.1- 1.5, 2.1, 2.2 - 2.7, 2.8 - 2.10, 2.14 - 2.16, 2.19, 2.22, 4.3.
Pakistan	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences 2.8, 2.13, 2.21, 2.22 - 2.24, 3.12, 6.1, 6.2.

IOTC-2024-S28-R[F]

СРС	Commentaires					
Philippines	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.					
Seychelles	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.					
Somalie	Absente					
Afrique du Sud	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 3.6, 3.7, 8.3.					
Sri Lanka	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.					
Soudan	an Absent					
Tanzanie	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.					
Thaïlande	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.					
Royaume-Uni	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.3, 1.5.					
Yémen	Absent					

APPENDICE 7 BUDGET DE LA CTOI POUR 2025 ET BUDGET INDICATIF POUR 2026 (USD)

			Chiffres réels 2022	2023	2024	2025
1	Frais de		16613 2022			
-	personnel					
1 1	Cadres					
1.1	Caures	Secrétaire exécutif (D1)	172 963	193 955	167 082	170 423
	Science	Responsable scientifique (P5)	75 897	153 979	146 135	149 057
	Science	Coordinateur scientifique (P4)	75057	0	0	143 037
		Expert en évaluation des stocks (P4)	132 357	135 007	135 179	137 882
		Chargé des pêches (Science P3)	103 363	103 832	108 413	110 581
	Application	Responsable d'application (P5)	147 433	148 581	154 372	157 459
	rippineation	Coordinateur d'application (P4)	137 450	140 209	143 076	145 937
		Chargé d'application (P3)	98 730	101 421	105 957	108 076
	Données	Coordinateur des données (P4)	132 357	135 007	137 766	140 522
	Domices	Statisticien (P3)	103 166	103 832	108 413	110 581
		Chargé des pêches (P2)	-	85 680	79 388	80 976
		Chargé des pêches (P1/NPO)	68 390	68 140	62 424	63 672
	Admin.	Agent administratif (P3)	121 247	123 073	128 044	130 605
1.2	Services Généra	. ,	121217	123 073	120011	150 005
	Jervices Genera	Assistant administratif	23 277	23 682	23 378	23 846
		Collaborateur de bureau	21 031	20 870	21 298	21 724
		Assistant de base de données	23 277	23 682	23 378	23 846
		Assistant de bureau	15 496	15 766	16 145	16 467
		Chauffeur	-	0	0	0
		Heures supplémentaires	2 596	5 100	5 100	5 202
		Total coûts salariaux	1 379 030	1 581 818	1 565 547	1 596 858
1.3		Cotisations aux pensions et assurance	423 055	484 028	501 121	511 143
		maladie				
1.4		Cotisations au Fonds des droits à	592 732	700 000	650 411	663 419
		indemnités de la FAO				
1.5		Ajustement Fonds indemnités	(93 485)			
1.6		ICRU	66 663	80 210	78 795	80 371
		Total des coûts de personnel	2 367 996	2 846 055	2 795 874	2 851 791
2	Dépenses de fo	•				
2.1	•	Renforcement des capacités	33 288	65 000	104 885	104 885
2.2		Consultants/Prestataires de services	250 354	422 180	442 180	442 180
2.3		Déplacements professionnels	250 354	145 000	165 000	165 000
2.4		Réunions	159 123	84 000	90 000	90 000
2.5		Interprétation	105 060	220 000	140 000	140 000
2.6		Traduction	151 400	105 000	115 000	115 000
2.7		Équipement	94 434	20 000	10 000	10 000
2.8		Dépenses de fonctionnement général	19 938	83 350	79 800	79 800
2.9		Imprévus	57 795	10 000	10 000	10 000
		Total dépenses de fonctionnement	1 121 745	1 154 530	1 156 865	1 156 865
		SOUS-TOTAL	3 239 387	4 000 585	3 952 739	4 008 656
3	Contr. suppl Se	ychelles	-32 160	-28 750	-28 750	-28 750
4	Frais de gestion	1 FAO	144 325	180 026	177 873	180 390
5	FPR		300 179	250 000	300 000	250 000
L		TOTAL GÉNÉRAL	3 631 751	4 401 862	4 401 862	4 410 296

APPENDICE 8
CONTRIBUTIONS CTOI POUR 2025 (USD)

Pays	Classification Banque	Adhésion	Captures moyennes	Contribution	Contribution des	Contribution	Contribution des	Contribution
	mondiale en 2022	OCDE	pour 2020-2022 (en t)	de base	opérations	du RNB	captures	totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	4 637	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$13 695	\$203 726
Bangladesh	Moyenne	Non	14 477	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$8 552	\$81 200
Chine	Moyenne	Non	65 139	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$38 479	\$111 127
Comores	Moyenne	Non	14 338	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$8 470	\$81 118
Union Européenne	Haute	Oui	229 268	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$677 166	\$867 196
France (Terr)	Haute	Oui	0	\$15 179	\$0	\$156 511	\$0	\$171 689
Inde	Moyenne	Non	152 997	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$90 378	\$163 026
Indonésie	Moyenne	Non	462 291	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$273 085	\$345 732
Iran, République Islamique d'	Moyenne	Non	270 902	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$160 027	\$232 675
Japon	Haute	Oui	11 515	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$34 009	\$224 040
Kenya	Moyenne	Non	2 216	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$1 309	\$73 957
Corée, Rép. de	Haute	Oui	18 903	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$55 832	\$245 862
Madagascar	Basse	Non	8 508	\$15 179	\$18 341	\$0	\$5 026	\$38 546
Malaisie	Moyenne	Non	20 548	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$12 138	\$84 786
Maldives	Moyenne	Non	148 389	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$87 657	\$160 304
Maurice	Moyenne	Non	25 178	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$14 873	\$87 521
Mozambique	Basse	Non	17 837	\$15 179	\$18 341	\$0	\$10 536	\$44 056
Oman	Haute	Non	124 793	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$73 718	\$263 749
Pakistan	Moyenne	Non	39 813	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$23 519	\$96 166
Philippines	Moyenne	Non	0	\$15 179	\$0	\$39 128	\$0	\$54 306
Seychelles	Moyenne	Non	133 171	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$78 667	\$151 314
Somalie	Basse	Non	0	\$15 179	\$0	\$0	\$0	\$15 179
Afrique du Sud	Moyenne	Non	905	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$534	\$73 182
Sri Lanka	Moyenne	Non	90 406	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$53 405	\$126 052
Soudan	Basse	Non	153	\$15 179	\$0	\$0	\$91	\$15 269
Tanzanie	Moyenne	Non	12 119	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$7 159	\$79 807
Thaïlande	Moyenne	Non	23 306	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$13 767	\$86 415
Royaume-Uni	Haute	Oui	74	\$15 179	\$0	\$156 511	\$218	\$171 907
Yémen	Basse	Non	31 210	\$15 179	\$18 341	\$0	\$18 436	\$51 956
			Total	440 186	440 186	1 760 745	1 760 745	4 401 862

La Banque Mondiale a remplacé le PIB par le Revenu National Brut (RNB par habitant). Le RNB compare de manière plus juste les nations avec des populations et des niveaux de vie très différents.

APPENDICE 9 CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2025

Réunion	Dates
Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA)	A CONFIRMER
Groupe de travail sur le système de documentation des captures (GTSDC)*	10 février
Groupe de travail sur le système de surveillance des navires (GTSSN)*	11 février
Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (GTMOMCG)	12 - 14 février
Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG)	A CONFIRMER
Groupe de travail sur les thons tempérés - préparation des données (GTTTm-PD)	24 - 26 février
Groupe de travail sur l'évaluation de la stratégie de gestion du Groupe de travail sur les méthodes (GTM)	1 ^{er} - 4 avril
Comité d'application (CdA)	7 - 9 avril
Comité permanent d'administration et des finances (CPAF)	10 avril
Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG)	12 avril
Commission (S29)	13 - 17 avril
Groupe de travail socio-économique (GTSE)	24 - 25 avril
Groupe de travail ad hoc sur les normes de surveillance électronique (GTNSE)	5 - 6 mai
Groupe de travail sur les thons tropicaux - préparation des données (GTTT-PD) et Groupe de travail sur les DCP (GTDCP)	9 - 13 juin
Groupe de travail sur les thons néritiques (GTTN)	7 - 11 juillet
Groupe de travail sur les thons tempérés (GTTTm)	21 - 25 juillet
Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires (GTEPA)	9 - 13 septembre
Groupe de travail sur les porte-épée (GTPP)	15 - 17 septembre
Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA)	6 - 10 octobre
Groupe de travail sur les méthodes (GTM)	23 - 25 octobre
Groupe de travail sur les thons tropicaux (GTTT)	27 octobre - 1 ^{er} novembre
Groupe de travail sur la collecte de données et les statistiques (GTCDS)	25 - 29 novembre
Comité scientifique (CS)	1 ^{er} - 5 décembre